

11^e CONGRÈS
NATIONAL

RENNES
3-7 FÉVRIER
2025



Thème 3

Sortie de plénière - Adopté

« Rupture écologique ; droits humains et justice sociale : une urgence démocratique »

RAPPORTEUR-ES

Pascal ANGER, Grégory BEKHTARI, Amandine CORMIER, Béatrice FAUVINET, Daniel LE CAM, Sandrine MONIER, Hervé MOREAU, Marie-Laurence MOROS, Chantal PACTEAU, Julien POIRIER, Julien RIVOIRE, Stéphane TASSEL

N°	Sortie de plénière - Adopté
1	THÈME 3 Rupture écologique, droits humains et justice sociale : une urgence démocratique
2	Introduction
3	La déstabilisation de l'environnement planétaire se poursuit, avec des impacts majeurs pour l'écosystème et le vivant. En cause, un système capitaliste et productiviste qui poursuit la destruction des équilibres sociaux et environnementaux. Cette recherche effrénée d'une croissance infinie dans un monde fini se fait au prix d'un accroissement des inégalités et s'appuie sur des politiques qui consistent à mettre les États au service de l'enrichissement d'une minorité d'ultra riches et des multinationales. Cet accaparement des richesses s'accompagne d'un renforcement de mesures liberticides par des gouvernements toujours plus autoritaires qui mettent à mal nombre de démocraties dans le monde, et renforcent l'extrême droite. Les tensions géopolitiques s'aiguisent, et les guerres de colonisation et de captation des ressources se multiplient, menaçant l'ensemble de la planète d'une généralisation des conflits. La réélection de Donald Trump va accentuer ces logiques.
4	Face à ces menaces pour le vivant, pour nos droits sociaux et démocratiques, pour la paix, nous portons la nécessité de ruptures et de conquêtes de droits nouveaux. La FSU défend des politiques publiques guidées par la satisfaction des besoins sociaux, par la justice sociale, par la préservation des ressources et des écosystèmes. (Partie 1)
5	Cette ambition passe impérativement par la défense des droits des peuples, par le respect du droit international, des libertés individuelles et collectives, de la démocratie, par le combat pour l'égalité, notamment entre les femmes et les hommes (cf. zoom femmes) et contre les discriminations : ce sont des enjeux majeurs. (Partie 2)
6	Partie I – Des politiques publiques au service d'une rupture écologique et sociale solidaire, juste et démocratique
7	I.1. L'urgence à rompre avec le système actuel
8	I.1.1 Un nouveau modèle pour la rupture écologique
9	L'exploitation sans fin du vivant, des ressources naturelles et du travail se combinent et nous font franchir une à une les limites planétaires en affectant l'habitabilité même de notre planète. Elle cause l'extinction massive de la biodiversité et les pollutions environnementales atteignent des niveaux inégalés. Le climat se réchauffe plus rapidement que jamais. L'élévation du niveau de la mer, les fontes des glaciers, les pluies torrentielles, les crues éclair, les méga feux, les sécheresses à répétition détruisent de nombreux territoires. C'est particulièrement le cas pour les outre-mers qui sont confrontés à l'intensification des phénomènes météorologiques, à la montée des eaux, à la sécheresse et à la disparition de certains littoraux, ce qui met en péril les espaces de vie. La raréfaction de la ressource en eau et sa prédation par l'industrie, le surtourisme et l'agriculture productiviste mènent à des situations de tension et de conflit. À l'échelle mondiale, 10 % des plus riches sont responsables de la moitié des émissions de gaz à effet de serre (GES), alors que 50 % des plus pauvres n'en émettent que 12 %. Il faut adopter des politiques de rupture avec le modèle capitaliste et productiviste, garantissant une justice sociale du local au global, qui aura comme objectif de limiter le réchauffement planétaire entre 1,5 et 2 °C.
10	Le discours climato-sceptique ou climato-relativiste de l'extrême droite et d'une partie de la droite nie les contraintes – pourtant scientifiquement démontrées – liées aux objectifs de baisse des émissions carbone, de réduction des pesticides ou de désartificialisation des sols. La seule écologie punitive est celle qui consiste à ne rien faire : le coût de l'inaction climatique et écologique s'accroît sur le plan humain et financier. En France, les politiques publiques ne sont pas à la hauteur de l'urgence : la baisse relative des émissions est largement conjoncturelle et non consolidée. Les secteurs du transport, routier et aérien notamment, et du bâtiment, y compris public, voient leurs émissions augmenter. Les décisions politiques favorisent encore des industries climaticides ou des mal-adaptations ; le techno-solutionnisme (croyance dans le règlement des problèmes environnementaux, notamment climatiques, par la technologie comme la captation carbone, la géo-ingénierie) légitime l'inaction et mène à des impasses. Les dérèglements environnementaux ne constituent pas une « crise » ponctuelle mais ouvrent une nouvelle ère d'incertitudes et d'imprévisibilité : l'anthropocène. Cette nouvelle époque géologique se caractérise par l'influence de l'action humaine comme principale cause des dérèglements environnementaux. Ce terme ne doit pas occulter le fait que la destruction écologique, loin d'être le produit d'une humanité indifférenciée, est le résultat d'un système de production et de rapports de domination spécifiques : le capitalisme.
11	Les politiques publiques doivent répondre à ces nouveaux enjeux en renforçant les protections sociales et environnementales existantes, en les étendant aux nouveaux risques, afin d'améliorer le bien vivre collectif et d'emporter l'adhésion, là où les politiques de croissance du PIB creusent les inégalités, détruisent les solidarités et les écosystèmes.
12	Il faut planifier une rupture avec le modèle carboné et la surconsommation, organiser la sobriété, reprendre la main sur le marché, réorienter la stratégie des grands groupes industriels, financiers et commerciaux, instaurer un conditionnement social et écologique des aides publiques aux entreprises. La FSU rappelle ses mandats (Clermont et Metz) de sortie rapide du nucléaire. Mais également ceux en faveur de la (re)nationalisation, voire en régie publique, des entreprises de réseaux (eau, télécommunication, autoroute, transports collectifs, etc.) et du secteur de l'énergie. Des initiatives concrètes favorisant l'accès à ces services publics doivent être prises (gratuité totale ou partielle). Sur le logement, la précarité énergétique reste un vrai problème pour bon nombre de ménages. Une politique ambitieuse de rénovation de ces passoires thermiques doit être menée (mandat de Metz).
13	I.1.2 Un autre monde et une autre Europe
14	Les mandats de Metz sont toujours d'actualité et la FSU rappelle son opposition aux traités de libre-échange comme le Mercosur et à la concurrence généralisée. La mondialisation des échanges marchands tels que conçus par le capitalisme maintient les économies en compétition et les spécialise à outrance.
15	Au sein de l'UE, les nouvelles règles budgétaires du pacte de stabilité, adoptées en décembre 2023 pour poursuivre l'austérité,

	ne permettent pas d'engager les investissements nécessaires à la rupture écologique. Or de tels investissements sont nécessaires et doivent être favorisés et sanctuarisés. La politique monétaire doit être au service des besoins sociaux et des politiques de rupture écologique. Ainsi, les objectifs fixés à la BCE doivent être revus ainsi que son indépendance vis-à-vis des instances démocratiques. Les discussions liées au <i>Green Deal</i> et le démantèlement des premières versions – qui enregistraient quelques avancées – ont montré combien les lobbys agro-industriels sont puissants. Des réglementations internationales fixant des règles et des objectifs précis, inscrits dans un calendrier contraignant, doivent permettre de se défaire de leur influence néfaste.
16	À l'échelle internationale, les dernières COP ont laissé une grande place aux intérêts pétroliers et n'ont pas décidé d'une sortie des combustibles fossiles : nous devons pourtant construire des réponses à la hauteur des défis climatiques et être capables de mettre en œuvre des politiques volontaristes et efficaces de réparation des pertes et dommages, en particulier sur le sud global, d'atténuation (réduction drastique des émissions de GES) et d'adaptation.
17	I.2. Travailler et produire autrement dans un monde limité
18	I.2.1 Réorienter des productions
19	La course au profit des secteurs prédateurs bénéficie seulement à une minorité, alors que les « pertes et dommages » du changement climatique, l'effondrement de la biodiversité, les pollutions environnementales et la raréfaction des ressources s'imposent à la majorité, en particulier la plus précaire. Les injustices climatiques et sociales sont toujours plus fortes. Ce productivisme destructeur favorise un modèle de société individualiste et une consommation effrénée. Il renforce la perte de sens au travail et entretient les modes de vie et de consommation carbonés. La course aux gains de temps, l'accélération et la multiplication des tâches, l'évaluation permanente ont des effets sur la santé mentale comme sur les émissions directes et indirectes de GES.
20	Le productivisme conduit à prélever toujours plus de ressources – minérales et fossiles – alors qu'elles sont limitées, sans égard pour les impacts sur la biodiversité et le climat, incompatibles avec la préservation des conditions dignes d'habitabilité de la planète. Des productions dégradent la santé par la pollution de l'eau, de l'air (particules fines) et des sols. C'est le cas des pesticides utilisés par l'agriculture productiviste et des matériaux bio-persistants, métaux lourds, fibres cancérogènes et pesticides, qui contaminent massivement l'environnement, parfois durant des décennies, voire des siècles. La FSU revendique l'interdiction des polluants présentant un risque sanitaire ou environnemental et de tous les « polluants éternels » (PFAS). Le principe de précaution doit s'appliquer pour contrer la stratégie de fabrique du doute des entreprises.
21	La production agricole doit répondre à la logique « produire pour bien nourrir toute la population et non plus produire pour produire ». Il faut localiser et diversifier les productions (agricoles et industrielles), répartir les volumes, favoriser les coopératives à taille humaine hors des giron des groupes industriels et agro-industriels pour garantir l'autonomie des producteurs·trices.
22	Pour prioriser la préservation de la biodiversité et du climat, il est nécessaire de réduire la quantité de marchandises produites et échangées, de développer une industrie au service de la rupture écologique, s'appuyant sur la low-tech, les modes de production et de transports décarbonés, l'économie circulaire, la localisation de la production au plus près des besoins. Le développement du fret ferroviaire est indispensable et passe par le rétablissement et la promotion d'une grande société publique de type Fret SNCF. Le fret fluvial doit être développé sur les voies existantes. De même, la mobilité décarbonée et collective doit être améliorée en zone urbaine et devenir une priorité dans les zones rurales.
23	Le système productif doit permettre de répondre aux besoins de santé en localisant au plus près des populations, les centres de recherche, la production et la distribution de médicaments. Les mandats de Metz pour une politique publique du médicament indépendante, la levée des brevets et la création d'un pôle public restent d'actualité. (cf. thème 2) La FSU défend les coopérations internationales permettant à toutes les populations d'accéder à ces productions vitales qui doivent être affranchies des marchés financiers.
24	Faire respecter les limites de production nécessite une planification politique, dans une perspective de sobriété, arbitrant le prélèvement et l'utilisation des ressources en fonction des besoins sociaux. La réorientation de la production a besoin de financements publics, de politiques publiques et de moyens humains dédiés. Elle doit également se construire avec les travailleuses et les travailleurs des secteurs concernés.
25	I.2.2 Réorienter l'emploi dans un cadre protecteur
26	La FSU défend la perspective d'une société du plein emploi au service d'une rupture écologique et sociale et refuse toute forme de précarisation. Elle revendique un partage du travail via une réduction du temps de travail sans dégrader les conditions de travail, sans intensification ni dégradation des droits ou des rémunérations. Des créations d'emplois dans les secteurs qui répondent aux besoins sociaux et qui permettent d'atténuer et d'adapter nos sociétés aux dérèglements environnementaux sont urgentes. Les politiques publiques doivent y contribuer via des plans d'aides conditionnées et contrôlées.
27	Une politique ambitieuse de planification des formations initiales et continues doit être mise en œuvre dans le service public pour répondre aux besoins de renouvellement des paysan·nes, de la production industrielle, à la réorientation de certains métiers dans laquelle France Travail a un rôle prépondérant à tenir. La concentration des terres et de l'emploi organisée par le complexe agro-industriel doit être combattue, de même que la précarisation et l'ubérisation de l'emploi salarié.
28	Des secteurs économiques doivent ou vont se transformer, certaines productions disparaître. Les travailleuses et travailleurs de ces secteurs doivent être au cœur des préoccupations des politiques publiques, en prenant en compte leurs savoir-faire et leurs propositions. Des dispositifs nouveaux de protection sociale des salarié·es doivent être inventés pour permettre des reconversions professionnelles et garantir la continuité des droits et du salaire. La FSU se dote d'un mandat d'étude sur la sécurité sociale professionnelle et environnementale, basée sur le système des cotisations, pour permettre, entre autres, des reconversions professionnelles et garantir la continuité des droits et du salaire.
29	I.2.3 Démocratiser le travail pour réorienter les productions
30	L'économie capitaliste et productiviste dépossède les travailleuses et les travailleurs des orientations et du sens du travail, et

	exploite le vivant sans considération pour sa survie. La gouvernance des entreprises et de l'industrie, responsables d'une part massive des émissions et des pollutions, est largement privatisée alors qu'elle implique des décisions d'intérêt public. L'administration publique obéit à des injonctions politiques largement influencées par les mêmes intérêts privés, dont les cabinets de conseil.
31	La rupture écologique et sociale implique la réorientation de l'ensemble des productions et l'adoption de processus de production plus sobres. Ces transformations ne peuvent être technocratiques mais doivent s'appuyer sur les savoir-faire et l'expertise des personnes qui travaillent. La FSU revendique du temps et des moyens pour que les collectifs de travail puissent échanger sur leur travail, son sens, ses conditions d'exercice. Les propositions de ces collectifs doivent être obligatoirement prises en compte avant toute transformation de leurs missions et de leurs conditions de travail. Les commissions santé, sécurité conditions de travail des entreprises doivent retrouver des moyens d'action La FSU demande le rétablissement des CHSCT ainsi que les moyens pour leur permettre d'assurer leurs missions.
32	Le droit fondamental à vivre dans « un environnement équilibré et respectueux de la santé » doit s'appliquer à toutes les composantes de la société, et notamment dans les situations de travail extrêmes ou dégradées, en tenant compte des particularités des territoires. La FSU demande des réglementations protectrices face aux vagues de chaleur ou de froid, en cohérence avec les recommandations de l'OMS et l'INRS et qui doivent être inscrites dans le code du travail. Elle demande aussi des réglementations protectrices sur la question des pollutions sonores. Le droit de retrait doit être systématiquement reconnu en l'absence de mesures d'adaptation établies par des protocoles contraignants. Le recours à l'intérim doit être interdit et les niveaux de sous-traitance limités pour certaines activités accidentogènes, où il est essentiel de sauvegarder l'unicité de responsabilité des conditions de travail. L'inspection du travail et la médecine du travail doivent être renforcées en effectifs et en moyens, pour jouer pleinement leur rôle avec, pour l'inspection, un pouvoir généralisé d'arrêt de travaux en cas de risque grave. Les salarié-es, les agent-es et les usager-es doivent bénéficier de la garantie d'un environnement favorable à leur travail et à leur accueil. S'agissant du contrôle de France Travail, l'inspection du travail doit récupérer l'intégralité de ses compétences d'intervention.
33	Pour que chacun-e voie sa situation s'améliorer dans une société plus juste et plus équitable, la participation des salarié-es, des agent-es et des usager-es à l'élaboration des décisions doit se développer et le pouvoir d'agir et de décider ne doit pas être l'apanage de quelques-un-es. La démocratie sociale doit peser pour que la production et l'activité économique respectent les limites planétaires et le sens de l'intérêt général. La FSU reconduit ses mandats de Metz sur le renforcement du dialogue social. Elle revendique également son élargissement aux grandes orientations sociales et économiques, ainsi qu'aux adaptations de l'environnement, du bâti et des conditions de travail face aux risques liés au dérèglement climatique et aux pollutions environnementales. La FSU remet en cause le financement d'expositions et d'événements culturels par des grandes multinationales polluantes et destructrices de l'environnement.
34	1.3. Une autre répartition pour la rupture écologique et sociale
35	1.3.1 Partager et protéger les ressources
36	La crise écologique montre l'urgence à défendre le vivant et les écosystèmes et à rompre avec la logique capitaliste qui engendre la captation des ressources au profit d'intérêts privés, responsable de leur épuisement, des pollutions et de la destruction de la biodiversité. C'est notamment le cas dans les territoires ultramarins plus vulnérables à cette prédation.
37	Dans la plupart des régions du globe, notamment dans les outre mers, le réchauffement climatique qui conduit à l'intensification des phénomènes météorologiques fait de l'accès et du partage de l'eau un enjeu majeur. Celui-ci suscite des tensions et conflits géopolitiques.
38	Des alternatives au modèle agro-industriel responsable des dérives doivent être recherchées en privilégiant des usages respectueux de l'environnement, plus économes en ressources naturelles et moins dépendants de l'irrigation. Alimentés par des opérations de pompage des nappes phréatiques ou des cours d'eau, les gigantesques ouvrages de stockage d'eau, dont les mégabassines ont un impact sur le milieu naturel et la biodiversité, mais aussi sur le partage d'une ressource limitée. La FSU demande l'arrêt des constructions et des remplissages des mégabassines existantes. La FSU s'oppose à l'accaparement de l'eau par quelques-uns, notamment par les multinationales. Certaines fraudent en utilisant des traitements interdits se souciant peu de la santé publique. L'eau est un bien commun qui doit rester un enjeu prioritaire de la solidarité internationale. Sa gestion doit être transparente et démocratique au sein d'un grand service public.
39	Le sol fait l'objet des mêmes processus d'accaparement qui favorisent la valeur ajoutée financière du foncier au détriment de l'utilité collective et qui amplifient leur artificialisation. Chaque jour, des dizaines d'hectares disparaissent sous le béton ou le bitume (infrastructures routières, centres commerciaux, extension de zones périurbaines, agrivoltaïsme...) ou par l'extension des cultures liées à l'agocarburant, au détriment de la biodiversité et de l'environnement. La défense des zones humides, agricoles, naturelles, forestières et des haies doit être prioritaire. Cela nécessite de continuer de lutter contre l'accaparement des terres. La FSU dénonce les grands projets inutiles écicides. L'objectif de zéro artificialisation nette des sols d'ici 2050 doit s'accompagner d'un débat transparent et démocratique sur l'utilisation des terres, comme sur leur préservation, au regard de leurs bénéfices pour l'environnement et les populations.
39A	La FSU demande la révision des dispositifs successifs d'aides forestières et l'abrogation de l'objectif de plantation d'un milliard d'arbres, favorisant les coupes rases et la monoculture. La FSU exige un financement pérenne à hauteur des besoins des établissements publics forestiers (ONF et CNPF) et des services forestiers de l'État afin de s'adapter aux enjeux climatiques.
40	L'extraction minière s'intensifie dans le monde. La dépendance des secteurs de production à des quantités croissantes de matières premières doit être interrogée au regard des besoins satisfaits et du « progrès » apporté. Cette exploitation porte gravement préjudice à l'environnement, aux travailleurs-euses et aux communautés locales. Le recyclage et la réutilisation ne suffiront pas, il faut parvenir à une utilisation beaucoup plus sobre des matières premières.

41	L'intervention sur les écosystèmes nécessite un diagnostic préalable avant tout projet ayant un impact social et environnemental (infrastructure, industrie, agriculture, extraction...) et le respect de ses conclusions par les porteurs de projet. Certains projets sous couvert de favoriser des modes de transport moins polluants ont un coût financier et écologique très élevé. Il faut trouver des alternatives qui reposent notamment sur le report modal ou l'optimisation des infrastructures existantes.
42	La FSU continuera à s'engager dans les mobilisations pour un juste partage des ressources et pour leur protection, comme elle l'a fait pour les méga-bassines, l'autoroute A69... La FSU continuera de défendre les militant-es qui s'opposent aux projets écicides et participera aux actions qu'elle jugera légitimes et nécessaires. La FSU dénonce la criminalisation des défenseur-ses du vivant et de l'environnement. Elle rappelle que la liberté d'expression doit être préservée.
43	1.3.2 Partager les richesses
44	Les créations de richesses, les revenus et la concentration du patrimoine atteignent des niveaux historiques et indécents. Ils se répartissent de façon toujours plus inégalitaire sur le plan mondial et national, au profit d'une petite minorité qui privatise, accapare les biens communs, fait sécession et mine la cohésion de la société.
45	La part de la valeur ajoutée qui revient au travail se situe toujours à un niveau historiquement bas, tandis que la part des profits s'est amplifiée et alimente la spéculation financière.
46	Les profits des grandes entreprises et les dividendes des actionnaires ont atteint des niveaux jamais vus et inacceptables
47	Ainsi en France, les choix faits sur les dépenses et recettes publiques dans le budget de l'État ont permis l'augmentation des revenus des plus riches et des grosses entreprises, notamment les multinationales. Depuis les années 80 et plus encore depuis 2018, les choix fiscaux pilotés par la politique de l'offre ont effacé des recettes budgétaires conséquentes (60 Mds en 2024) au détriment des moyens pour les services publics et la protection sociale. Cette politique a accentué le déficit budgétaire utilisé comme argument pour justifier une politique de baisse des dépenses publiques et de la protection sociale.
48	La FSU revendique d'abord une plus juste distribution primaire des revenus du travail et des patrimoines, ce qui implique notamment une revalorisation et une indexation a minima sur l'inflation de l'ensemble des salaires dont ceux de la Fonction publique, du SMIC et des pensions.
49	Cette juste redistribution passe par une politique budgétaire qui doit redéfinir les choix actuels en allant vers une fiscalité beaucoup plus progressive sur les revenus comme sur le patrimoine, les successions, le réexamen des niches fiscales telles le crédit impôt recherche, la réduction du poids de la TVA, qui est l'impôt le plus injuste, et l'augmentation du taux nominal de l'impôt sur les sociétés. La FSU rappelle ses mandats de Metz, dont le rétablissement d'un impôt sur la fortune. La FSU se donne un mandat de travail sur les écarts et les échelles de salaires et revenus, ainsi que sur les droits de succession.
50	La fiscalité des multinationales et de leurs filiales doit être renforcée à tous les échelons. Elle doit correspondre à l'activité menée et aux profits dégagés dans les différents pays. Elle doit faire l'objet de contrôles rigoureux et réguliers avec des moyens humains adaptés et conséquents, notamment pour lutter contre l'optimisation, l'évasion et la fraude fiscale. Une contribution des grandes fortunes et des grands groupes ayant profité et alimenté les crises doit être mise en œuvre et pérennisée. La FSU revendique une réforme fiscale visant plus d'égalité, de progressivité et de ressources, avec entre autres une taxation ambitieuse des transactions financières (TTF).
51	La fiscalité écologique doit s'articuler avec une réglementation au service de la rupture écologique et reposer sur des principes de justice sociale. Elle ne doit pas pénaliser les ménages les plus pauvres ou les plus éloignés des centres urbains et pour cela, privilégier les dispositifs redistributifs pour compenser ou supprimer les impacts. Il faut aussi le retour d'une politique d'aménagement du territoire au service des besoins des populations. Elle doit être indissociable d'une profonde réforme des subventions publiques dommageables à l'environnement. La FSU s'oppose à un système de compensation comme la taxe carbone qui permet d'acheter des droits à polluer.
52	La rupture écologique impose une juste contribution et une lutte contre les pratiques des entreprises et des particulier-es dont le patrimoine et le mode de vie ont la plus grande empreinte en termes d'impacts environnementaux
53	1.3.3 Déconstruire et réorienter les politiques budgétaires et monétaires
54	Si les mandats des congrès, notamment Metz et Clermont, restent d'actualité, la crise de 2008 et la pandémie ont montré que d'autres choix étaient possibles, notamment la rupture avec les dogmes néolibéraux dont ceux du pacte de stabilité européen.
55	L'orientation des politiques économiques et budgétaires doit être soumise au débat, à tous niveaux, pour ouvrir une alternative à l'austérité – notamment sur le remboursement ou l'annulation de la dette, sur la fin du monopole des marchés financiers – et pour financer les investissements de la rupture écologique et sociale. La FSU s'engage à approfondir les questions du financement des dépenses publiques et de la politique monétaire.
56	Il faut engager une révision des niches fiscales, des aides aux entreprises, du rôle et de la hauteur d'un déficit public, de celui de la BCE et de la création monétaire.
57	Ces propositions crédibles offrent une alternative aux politiques actuelles qui sont à l'opposé des besoins sociaux, féministes et environnementaux. Il est de la responsabilité des syndicats européens de réinterroger le cadre institutionnel de l'UE et son fonctionnement, dont veiller à l'encadrement des opérations de lobbying pour aboutir à leur suppression.
58	Pour la FSU, les décisions sur la dette publique détenue par la BCE (dette perpétuelle, restructuration ou annulation) doivent être accompagnées d'une profonde réforme des institutions monétaires et financières. Tout comme les déficits budgétaires, la dette publique ne doit pas être instrumentalisée, pour faire accepter les politiques austéritaires au service du capitalisme dont financier. Les mandats de la FSU sur l'annulation des dettes illégitimes restent d'actualité.
59	D'autres choix, avec d'autres politiques budgétaires et monétaires, sont possibles. Ils permettraient de financer des politiques publiques et les services publics, fondés sur la satisfaction des besoins sociaux et la rupture écologique. La FSU avec les forces de transformation sociale et écologique doit continuer à traiter, vulgariser, pousser ces sujets en lien avec ses revendications.

60	1.4. Des politiques publiques pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux
61	1.4.1 Politique agricole et maritime
62	La politique agricole doit protéger les paysan·nes et les consommateur·trices tout en respectant l'environnement, dans un contexte de crises sociales, écologiques et économiques. Elle doit redéfinir les relations entre l'agriculture, l'économie et la société, en plaçant l'humain et l'environnement au cœur des préoccupations. Elle doit privilégier les valeurs de solidarité, durabilité et justice sociale.
63	La FSU s'attache à développer les relations avec les organisations paysannes qui défendent ces valeurs (Confédération Paysanne, MODEF, FNAB, etc.), contre le modèle libéral (capitalisation, concentration et agrandissement, maximisation des profits des groupes de l'agro-industrie) défendu par les organisations majoritaires (FNSEA, Coordination rurale, JA).
64	Pour promouvoir les pratiques agroécologiques résilientes et préserver la biodiversité, l'eau et la qualité des sols, il faut des paysan·nes plus nombreuses et nombreux, formé·es et accompagné·es par un enseignement agricole public de formation initiale et continue renforcé. Il faut également des politiques de soutien qui facilitent l'installation de nouveaux·velles paysan·nes et l'accès aux terres. Les subventions doivent cibler les exploitations à taille humaine qui adoptent des pratiques durables et des modèles de production alternatifs, en favorisant les circuits courts. L'agriculture biologique doit être défendue, encouragée et se développer pour devenir majoritaire.
65	De plus, il est crucial d'assurer un revenu décent aux travailleurs·euses de la terre et de la mer, en garantissant des prix justes pour leurs produits. Leurs pensions doivent également leur garantir une retraite décente. Leur protection contre les multinationales passe par l'imposition de prix minimum et par des importations conditionnées au respect de normes environnementales et sociales. Les droits sociaux et environnementaux doivent être, en Europe, harmonisés vers le haut.
66	Une politique agricole et maritime respectueuse de l'environnement doit intégrer des mesures de protection des ressources naturelles, l'amélioration du bien-être animal et de la biodiversité, et notamment inclure une gestion durable de l'eau, la préservation des habitats naturels et la lutte contre le changement climatique. Le monopole et la rétention des semences par les grands groupes industriels doivent être interdits. La protection des consommateur·trices nécessite une garantie d'accès à des aliments sains et abordables, ce qui implique des politiques de régulation des prix, mais aussi plus globalement une politique de l'alimentation. Cela implique également que les agent·es de contrôle puissent exercer leurs missions dans les exploitations en toute sécurité et sans pression extérieure. Il est également nécessaire de végétaliser davantage notre alimentation trop carnée pour réduire notre empreinte écologique et l'émission de GES.
67	1.4.2 Politique de l'alimentation
68	Le droit à l'alimentation est un droit fondamental, pour l'heure inaccessible pour des millions de personnes contraintes de choisir entre payer leurs factures ou se nourrir correctement. Ce droit confère celui d'accéder physiquement et économiquement, en tout temps et en quantité suffisante à des aliments nutritifs produits et consommés de façon durable. L'accès à ce droit passe par de meilleurs salaires, de meilleures pensions, une augmentation du SMIC et des minima sociaux. Se nourrir sainement exige par ailleurs une politique de prix raisonnables qui garantit des revenus suffisants aux producteurs·trices respectueux·ses de l'environnement. La question de l'alimentation est liée aux modes de production.
69	Parallèlement, la Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) est portée depuis 2017 par de nombreuses organisations de la société civile. Elle est défendue et mise en œuvre comme un élément de réponse à cette précarité alimentaire grandissante et au constat des difficultés rencontrées, par bon nombre de producteurs·trices.
70	De nombreuses expérimentations se déploient en France par le biais d'associations, de collectifs ou de collectivités territoriales. Elles s'appuient, à divers degrés, sur des principes fondamentaux et historiques de la Sécurité sociale retenus par le Collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation (CSSA) : universalité, cotisations, conventionnement et démocratie. Le déploiement de cette SSA permet aussi de rendre les producteur·trices acteurs et actrices du développement local et de la vitalité des campagnes. Ceci est d'autant plus important dans des territoires marqués par la montée de l'extrême droite.
71	Dans le prolongement des mandats du congrès de Metz, pour l'accès de toutes et tous à une alimentation de qualité, la FSU doit participer, avec le CSSA, à la défense du droit fondamental à l'alimentation pour tous·tes. La FSU doit prendre toute sa part et sa place dans les réflexions, expérimentations, actions et dynamiques locales, dans les collectifs existants ou qui se structurent pour la mise en œuvre de la SSA. Elle se rapprochera formellement du Collectif pour une sécurité sociale de l'alimentation, participera à ses travaux au niveau national tout en étant attentive aux modalités de déploiement et aux bilans qui seront faits des expérimentations locales qui sont très diverses. Les travaux et bilans seront présentés régulièrement dans les instances de la FSU et notamment en CDFN. La revendication d'une alimentation de qualité ne peut se limiter à l'accès individuel, elle doit également être portée dans le cadre des systèmes d'alimentation collective, comme les cantines scolaires gratuites, les restaurants universitaires ou les services de restauration administratifs et d'entreprise.
72	1.4.3 Une politique réglementaire pour une société plus juste et plus sûre
73	Les réglementations environnementales, nationales et internationales, sont nécessaires pour répondre à l'intérêt général et ne pas laisser les forces économiques sans contraintes, privant la population de droits essentiels. Dans la continuité des mandats de Metz concernant le devoir de vigilance, la FSU doit soutenir l'adoption d'une législation internationale ambitieuse, à minima européenne, en prenant en compte la directive européenne de 2022.
74	C'est tout un ensemble de domaines qui ne peut être abandonné et nécessite l'intervention publique : la biodiversité, l'eau, l'air, les écosystèmes, les mers, les ressources naturelles.
74A	La FSU réaffirme son soutien aux agent·es des services et des établissements qui mettent en œuvre les politiques publiques en matière d'écologie et d'environnement, notamment l'Anses, l'Ademe et l'OFB (particulièrement dénié depuis 2024). Face aux

	menaces d'affaiblissement des normes environnementales, les opérateurs publics de prévention, de contrôle et de régulation doivent être renforcés dans leurs moyens humains et financiers, afin de mener leurs missions. La FSU revendique une campagne de recrutement massif d'agent-es sous statut dans ces organismes afin de permettre le contrôle du respect des normes environnementales.
75	Mais tous ces dispositifs, tels que les Zones à Faible émission, Zéro Artificialisation Nette, de rénovation énergétique, ceux inclus dans les règlements locaux d'urbanisme, doivent comporter les mesures permettant de corriger les inégalités sociales et participer ainsi à la construction d'une société plus juste. À travers son engagement dans l'Alliance Écologique et Sociale, la FSU participera et soutiendra toute action et proposition en ce sens et s'opposera à tout retour en arrière.
76	Concernant le numérique, les mandats de Metz restent d'actualité. Les évolutions technologiques doivent être orientées pour prévenir toute dérive, en particulier celle vertigineuse de l'intelligence artificielle et de son impact environnemental. Son développement, sa force et ses usages, notamment militaires, en font une question primordiale. La FSU engage un mandat d'étude sur l'IA.
77	1.4.4 Démocratiser les politiques publiques
78	Les décisions qui engagent un modèle de société pour les générations futures (climat, énergie, services publics, transports...) sont prises à des niveaux et selon des modalités qui excluent les citoyen-nés.
79	Au contraire, les choix doivent procéder d'un débat non confisqué avec à tous les niveaux – local, national et européen – l'ouverture et l'organisation d'espaces et de temps de délibération. Cela passe notamment par l'accès aux outils de réflexion, à la formation et par le renforcement de la participation et des initiatives citoyennes. La FSU rappelle l'importance des organes indépendants du débat public, telle la CNDP (Commission nationale du débat public), qui doivent pouvoir intervenir sur tout projet, à différentes échelles. La FSU doit engager un travail pour s'approprier et approfondir ces débats
80	La FSU porte également dans le monde du travail et pour la société la possibilité d'expression et de participation la plus large aux décisions politiques européennes, nationales et locales.
81	La FSU entend prendre activement sa part, avec ses partenaires syndicaux et associatifs, à une régénération démocratique prenant en compte l'intérêt général, supposant transparence, comptes-rendus, espaces de débat, délibérations collectives, droits nouveaux et opposables pour les usager-es des services publics et l'ensemble des salarié-es du public et du privé.
82	1.4.5 Un État social pour la jeunesse
83	Les politiques publiques à destination des jeunes majeur-es ne sont pas à la hauteur des problèmes qu'ils et elles rencontrent : santé (dont la santé mentale), logement, alimentation, transports, accès aux études, à la culture et aux loisirs, insertion professionnelle, chômage... L'entrée dans la vie adulte est devenue souvent un parcours d'obstacles, marqué par la précarité et la pauvreté. Parallèlement le système de protection sociale ne traite pas les jeunes en citoyen-nés à part entière qui ont des droits. La FSU revendique une véritable politique ambitieuse pour la jeunesse.
84	La FSU revendique des politiques de la jeunesse qui ne prennent pas en compte le revenu des parents (défamilialisation) pour faciliter l'émancipation des jeunes majeur-es ou mineur-es émancipé-es et faire reculer les aspects économiques de reproduction des inégalités. La FSU travaillera cette question avec les organisations de jeunesse. Pour la FSU, cette revendication est liée à l'exigence d'une fiscalité fortement redistributive envers la jeunesse et d'une réflexion sur l'impôt sur les successions et le patrimoine.
85	Dans l'immédiat, le mandat de la FSU d'ouverture du RSA aux moins de 26 ans reste d'actualité, tout en revendiquant l'abrogation de toute obligation d'activité. Il faut parallèlement instaurer une allocation d'autonomie sans conditions de ressources pour les jeunes en poursuite d'études, conjuguée à une taxation plus importante des revenus et patrimoines des foyers les plus aisés. Plus largement, parce qu'une grande partie des jeunes n'est plus en études à partir de 21 ans, garantir à toutes et tous, sous conditions de ressources, un revenu décent supérieur à l'actuel seuil de pauvreté est un impératif. Cette allocation doit être versée en fonction du revenu des jeunes, jusqu'à leur autonomie financière. Au-delà des effets économiques et sociaux, il s'agit aussi de penser à la manière dont les jeunes majeur-es font leur première expérience du système de protection sociale.
86	1.4.6 Santé et accès aux soins des enfants
87	Il est urgent d'investir dans la santé des enfants et d'en faire une priorité nationale. Les services de prévention de proximité (santé et service social scolaire, PMI, accompagnement psychologique, pédiatrie, pédopsychiatrie, maison du handicap et PCO, action sociale départementale et communale, aide sociale à l'enfance, prévention spécialisée...) manquent drastiquement de personnel. La prise en charge de la santé mentale des enfants et des adolescent-es demeure et doit être absolument améliorée (CMP...). La FSU revendique des moyens financiers pérennes à hauteur des besoins pour garantir à tous les enfants des services publics de prévention en santé et d'accès aux soins accessibles sur tous les territoires, ainsi que des personnels formés, en nombre suffisant et avec des salaires attractifs. La FSU revendique un service public de la petite enfance de qualité permettant un accueil de tous les enfants. La culture, les loisirs, les activités sportives, et notamment l'éducation physique et sportive en milieu scolaire, jouent un rôle important pour la santé et le bien-être des enfants. Il faut leur donner les moyens d'y accéder.
88	1.5 Protection sociale et sécurité sociale
89	1.5.1 Une protection sociale à défendre et à étendre
90	Les mandats de Metz restent d'actualité mais doivent être complétés pour défendre et renforcer le système de protection sociale qui couvre un champ plus large que la Sécurité sociale. Celui-ci est attaqué de toutes parts. Ainsi, les nouvelles réformes de l'assurance chômage, dont la FSU demande l'abrogation, dégradent les conditions d'accès et le niveau d'indemnisation des privé-es d'emploi. Elles dessaisissent les organisations syndicales représentatives en étatisant son fonctionnement. La FSU s'oppose à la réforme du RSA, qui légitime le travail gratuit, stigmatise et instaure un contrôle social inacceptable sur les

	populations les plus pauvres et en demande l'abandon.
91	À l'inverse de ces régressions, la protection sociale doit être étendue, par exemple pour la prise en charge par la solidarité nationale des effets du réchauffement climatique ou pour la perte d'autonomie.
92	1.5.2 Une sécurité sociale à reconquérir pour un remboursement à 100 % des soins prescrits
93	La Sécurité sociale, fondée sur le principe « <i>de chacun selon ses moyens à chacun selon ses besoins</i> » et sur l'universalité des droits, est un élément essentiel de la protection sociale. Les politiques menées par les gouvernements successifs, avec l'appui du patronat, démantèlent les solidarités et mettent en cause l'existence même de la Sécu. Pour sa défense et sa reconquête, la FSU rappelle son opposition aux allègements et exonérations de cotisations. Elle réaffirme la primauté de la cotisation sociale qui est du salaire socialisé, contre la fiscalisation de ses ressources (CSG, TVA et autres taxes) et l'étatisation de sa gestion par le biais du PLFSS. La FSU revendique toujours la mise à contribution des revenus du capital et la requalification de la CSG sur le travail en cotisation, afin de sanctuariser le financement de la Sécurité sociale. Face à l'instrumentalisation du déficit de la Sécu, la FSU met en avant des ressources fondées sur une politique de l'emploi pour tous-tes, l'augmentation des salaires et l'égalité salariale entre femmes et hommes. La FSU entend revenir à la gestion démocratique de la Sécu par les représentant-es élu-es des assuré-es sociaux-ales.
94	Le système actuel d'assurance maladie à deux étages (AMO et AMC), devenu complexe est profondément injuste et d'un coût élevé. Le transfert des remboursements de l'AMO vers l'AMC rend cette dernière incontournable, conduisant à une privatisation de la protection sociale. La réforme de la PSC de la Fonction Publique, après celle de l'ANI de 2013 dans le privé, s'inscrit dans une logique libérale qui vise le démantèlement de la Sécurité sociale, accroît la rupture générationnelle et le pouvoir des assureurs privés capitalistes. Ainsi, dans le cadre des premiers appels d'offres concurrentiels, le choix d'opérateurs privés capitalistiques, dont des start up, liés à des fonds d'investissement ou fonds de pension, confirme ce danger.
95	L'adhésion obligatoire (hors labellisation dans le versant territorial de la Fonction publique) et la rupture des solidarités intergénérationnelles entre actifs-ves et retraité-es, de revenus et familiales, imposées par le cadre contraint de l'ordonnance sur la PSC, s'opposent au 100 % Sécu des soins prescrits que porte la FSU. Les retraité-es sont les perdant-es de cette réforme tout comme les ayants droits des actif-ves, qui voient le coût de leurs cotisations augmenter. Le découplage des risques santé et prévoyance dans le versant État est un recul pour tous-tes. De plus, les options facultatives (santé) et garanties optionnelles (prévoyance) introduisent des inégalités entre agent-es et des surcoûts. Contre la marchandisation et la financiarisation qui fragilisent davantage la Sécu et se fera au détriment de la qualité de prise en charge de la santé, la FSU fait le choix des solidarités avec le 100 % sécu des soins prescrits. Les sommes consacrées au financement de la PSC (par les employeurs et par les assuré-es) doivent être réorientées vers la branche maladie de la Sécu sous forme de cotisations sociales.
96	La FSU se donnera les moyens de mener un travail d'information et de conviction afin de populariser son mandat du 100% sécu des soins prescrits et du principe de solidarité auprès de son champ de syndicalisation mais aussi du grand public. Pour imposer son mandat, la FSU est déterminée à élaborer un plan d'action afin de créer un rapport de forces : <ul style="list-style-type: none"> • par une grande campagne d'information et de formation au sein de la fédération et en direction des personnels dans les meilleurs délais ; • dans un cadre intersyndical et associatif unitaire de lutte en initiant des débats puis des actions à tous les échelons de la fédération ; • par des actions qui sensibilisent et mobilisent largement l'ensemble de la population. Pour construire ce rapport de force, la FSU doit s'emparer de l'anniversaire des 80 ans de la Sécu pour organiser un grand débat national sur la Protection Sociale, la Sécurité sociale et le rôle des complémentaires (colloques, séminaires...). Elle recherchera des convergences dans le monde syndical, associatif, de la santé, etc., pour construire cette initiative.
97	Notre système de santé est en cours d'effondrement, ce qui explique que la santé soit devenue l'une des préoccupations principales des habitant-es de notre pays. Délibérément sous-financé pendant les quatre dernières décennies, l'hôpital public est en crise profonde. La psychiatrie est totalement sinistrée. La reconquête de la Sécu est indispensable pour mettre en œuvre les mandats de la FSU relatifs aux droits des patient-es et au système de soins. Pour la FSU, la santé est un bien commun à défendre contre les politiques néolibérales et la financiarisation, au niveau mondial comme national. La FSU dénonce la mainmise de grands groupes financiers (Ramsay santé, Elsan...) sur le système de santé (cliniques, laboratoires de biologie médicale, imagerie médicale, centres dentaires et ophtalmologiques, pharmacies ou centres de soins primaires). Pour une offre de soins de qualité auprès de toutes et de tous, la FSU revendique une augmentation significative de professionnels de santé, en particulier des médecins, et des mesures contraignantes d'installation de médecins en zones sous-denses. Elle revendique une augmentation significative du nombre de médecins et de professionnels de santé à former. La FSU soutient le développement de centres de santé, la réouverture et le maintien des hôpitaux de proximité et des maternités ainsi que les lits en services hospitalier La FSU demande l'abandon de la tarification à l'acte (la T2A), qui représente encore 60 % des ressources de l'hôpital public et conduit à le gérer comme une entreprise. Pour la défense et la réhabilitation de l'ensemble du système de soins, contre une médecine ségréguée, les mandats de la FSU restent d'actualité mais doivent être complétés : la FSU dénonce le doublement des forfaits et franchises sur les consultations, actes médicaux et de soins, médicaments et transports, le recours accru à des dépassements d'honoraires, l'augmentation du ticket modérateur et les attaques sur le maintien des ALD. Le plan d'urgence que la FSU revendique pour notre système de santé doit par ailleurs s'appuyer sur une politique ambitieuse de prévention à tous les âges de la vie. La FSU dénonce les menaces sur l'AME et s'oppose à toute remise en cause de celle-ci, qui au-delà des discriminations qu'elle entraîne, constitue une atteinte aux droits fondamentaux de la personne humaine et poserait un problème de santé publique et

	coûterait plus cher à la Sécurité sociale
98	La perte d'autonomie doit relever de la solidarité nationale (à 100 % par la branche maladie de la Sécurité sociale). La FSU réaffirme ses mandats de prise en charge par un grand service public national d'aide à la personne. Elle s'oppose au projet d'une complémentaire dépendance obligatoire qui renvoie la question du reste à charge aux individus, renforçant les inégalités faute d'investissements publics et favorisant les assurances privées. La prise en charge de la perte d'autonomie à domicile et en établissement relève d'une loi « grand âge » répondant aux besoins croissants de la population. Cette loi grand âge de financement et de programmation est indispensable. De nombreux établissements publics sont en grandes difficultés budgétaires. Le « virage domiciliaire » qui est prôné demande une amélioration conséquente des services d'aide à domicile (financement, fonctionnement, recrutements...). La FSU exige des financements publics ambitieux et pérennes (à hauteur de 15 à 20 milliards par an).
99	I.5.3 Garantir le niveau de vie et la place des retraité-es dans la société
100	La réforme libérale des retraites de 2023, imposant notamment le recul de l'âge légal de la retraite à 64 ans, est une nouvelle atteinte aux droits des salarié-es que la FSU a combattue. La FSU en demande l'abrogation. Les mandats de Metz (37,5 annuités, droit départ à 60 ans, 75% du salaire brut des six derniers mois restent d'actualité. (Ils sont traités dans le thème 2.)
101	L'objectif des réformes est de réduire la part des retraites dans le PIB, baissant ainsi le niveau des pensions. Les projections du COR attestent d'un décrochage du niveau de vie des retraité-es actuel-les avec le reste de la population (-1,3 %) et d'une phase de forte paupérisation des futur-es retraité-es. Garantir un niveau de vie décent à chaque retraité-e exige un rattrapage des pertes subies et le retour de l'indexation des pensions sur le salaire moyen. C'est aussi le seul moyen de garantir le maintien du lien entre salaires et pensions. La FSU rappelle que les retraites sont un droit acquis par les salarié-es au cours de leur carrière professionnelle. Elle dénonce les tentatives multiples de les transformer en allocations, variables d'ajustement des politiques budgétaires.
101A	La FSU dénonce les attaques répétées et insidieuses dans les médias sur les retraité-es qualifié-es de nanti-es en les opposant systématiquement aux jeunes et aux actif-ves. Les textes votés à Metz sur la place des retraité-es restent d'actualité. Leur rôle dans les liens intergénérationnels et leurs engagements au sein de la société doivent être pleinement reconnus. Par leur rôle dans la société, ce sont des citoyen-es à part entière.
102	Pour la FSU d'autres financements des retraites sont possibles. Cela exige une autre répartition des richesses entre capital et travail. Pour financer les retraites, il faut : <ul style="list-style-type: none"> ● Augmenter le nombre de cotisant-es en luttant contre le chômage et en créant de nouveaux emplois. ● Augmenter les salaires et assurer l'effectivité de l'égalité salariale femmes/hommes. ● Augmenter les prélèvements sur les profits et les dividendes, supprimer les exonérations et allègements de cotisations patronales, élargir l'assiette des cotisations en intégrant les revenus d'intéressement, de participation et d'épargne salariale et mettre à contribution les revenus financiers. ● Lutter contre la fraude et l'optimisation fiscale des grands groupes capitalistes et des grandes fortunes
103	Partie II – Pour les droits des peuples et les libertés publiques
104	II. 1 Questions internationales
105	II.1.1 Faire face à un monde en guerre
106	La situation géopolitique internationale reste dominée par les États-Unis et la Chine, les deux premières puissances économiques mondiales. Ce ne sont bien entendu pas les seuls acteurs du grand jeu mondial, mais aucun autre ne pèse d'un poids comparable aux deux superpuissances. À la différence de la guerre froide, ce conflit larvé a pour particularité un degré très élevé d'interdépendance lié au libéralisme économique mondial.
107	L'hégémonie des États-Unis s'est vue affaiblie par des crises politiques et institutionnelles successives aux conséquences diplomatiques durables. Les États-Unis n'ont pas vocation à demeurer le gendarme du monde, mais la question du poids diplomatique de l'Europe se pose. Face à cette nouvelle donne, leurs anciens alliés, dont la France et ses partenaires européens, doivent aujourd'hui réinventer leur rôle dans le monde.
108	Ce déclin relatif des États-Unis et la montée en puissance inachevée de la Chine ont ouvert un espace dans lequel des puissances secondaires choisissent de jouer un rôle significatif dans le cadre d'une concurrence entre impérialismes, au moins dans leur propre région (Russie, Turquie, Brésil, Iran, Arabie saoudite...). Ainsi, la guerre que la Russie a déclenchée contre l'Ukraine est avant tout l'aboutissement d'un projet néo-impérial russe qui vise à restaurer les frontières de son ancien empire, et dans lequel l'Ukraine serait amenée à disparaître. Les guerres au Moyen-Orient sont une autre illustration d'un usage accru de la force au détriment du droit international et de la liberté des peuples. Ceci s'accompagne d'un affaiblissement de l'ONU, qui subit la paralysie de son conseil de sécurité et le travail de sape de certains États qui refusent les règles multilatérales (États-Unis, Israël, Russie...).
109	La situation géopolitique actuelle, conjuguée aux multiples crises qui s'articulent (écologique, économique, sociale, démocratique, agricole...), entraîne une militarisation du monde et une menace nucléaire réactivée couplée à des velléités bellicistes de la part de dirigeants mondiaux qui met en péril l'humanité. Au-delà du danger à court, moyen et long termes, les dépenses militaires – plus de 2 400 milliards de dollars en 2023 – se font au détriment de la satisfaction des besoins des peuples. La FSU appelle de ses vœux une dynamique unitaire en faveur de la paix et réaffirme sa volonté de lutter pour un monde de justice, de solidarité et de paix, respectueux des droits humains et de la planète.
109A	La FSU revendique l'arrêt des ventes d'armes, qui alimentent les conflits en cours.
110	II.1.2 Lutter contre la montée des fascismes et des autoritarismes
111	Les peuples sont les premières victimes des crises multiples qui bouleversent le monde ces dernières années. Privés d'une partie

	de leurs droits humains élémentaires, ils s'expriment parfois en faveur de forces autoritaristes, voire fascistes, œuvrant pourtant au détriment de leurs intérêts.
112	Libéralisme débridé, fascisme libertarien, démagogie prétendument anti-système, stigmatisation des étranger-es, des minorités ethniques, religieuses ou sexuelles, antiféminisme, nationalisme et intégrismes religieux exacerbés, écrasement des dissidences... Tous ces éléments sont des marqueurs des partis et forces réactionnaires qui, sur l'ensemble des continents, progressent et parfois prennent le pouvoir. Ils s'appuient sur le patriarcat et le racisme systémiques et instrumentalisent le sentiment d'injustice et la colère des laissé-es pour compte du libéralisme, tout en profitant de la difficulté à faire vivre des alternatives émancipatrices.
113	De la réélection de Donald Trump, malgré l'attaque du Capitole, à la victoire de Milei en Argentine répondant aux désirs des ultralibéraux de casser le modèle social à leur profit, en passant par l'Inde de Modi et la Turquie d'Erdogan, les exemples sont légion. L'Europe n'est pas épargnée avec Meloni en Italie, Orban en Hongrie. Avec la victoire de Trump, l'extrême droite est au pouvoir de la première puissance mondiale. Le Trumpisme allie des thèmes fascistes avec des cultures de droite conservatrice et libertarienne. Ses premiers choix de gouvernance sont un concentré de démonstrations de force, de masculinité toxique, de répertoires identitaires, LGBTQIAIphobes, d'ultralibéralisme libertarien et d'impérialisme décomplexé. En nommant Elon Musk, libertarien techno-solutionniste au nouveau ministère DOGE (Department of Government Efficiency), expressément créé pour lui, il s'agit de promouvoir les politiques à la « tronçonneuse ». De plus, Musk multiplie les ingérences sur la sphère politique internationale en appuyant les courants de l'extrême droite européenne. Les réseaux sociaux en sa possession lui permettent de s'ingérer, falsifier, surveiller les populations et contribue à renforcer et même à basculer vers un pouvoir autoritaire/fasciste et une influence géopolitique exercée par une poignée d'entreprises capitalistes monopolistiques.
114	La FSU porte des valeurs d'égalité et d'émancipation. Elle combat cette vague autoritariste et fasciste. Elle participe à chacune des initiatives pour contrer la désinformation et les discours de haine qui renforcent les discriminations et les violences.
114A	La prise du pouvoir en Afghanistan par les Talibans depuis août 2021 a conduit aussitôt à l'instauration d'un régime tyrannique. Ces mesures rendent la vie insupportable aux femmes et aux jeunes filles. Ce régime les efface de l'espace public et les prive de tous leurs droits et de leur dignité. La France doit donc délivrer urgemment des visas à celles qui ont fui leur pays et à celles qui veulent le faire. Elle doit rejoindre l'Allemagne, l'Australie, le Canada et les Pays-Bas qui ont engagé une procédure commune pour saisir la Cour Internationale de Justice contre l'Afghanistan pour toutes les violations de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes. Cette procédure a pour objectif de faire reconnaître la responsabilité des Talibans dans ces violations qui peuvent être considérées comme un crime contre l'humanité de persécution fondée sur le genre, c'est-à-dire un apartheid de genre.
115	II.1.3 Défendre les droits des peuples face au colonialisme
116	Pierre angulaire du droit international, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est intangible et pourtant mis à mal. La FSU y est attachée et soutiendra les peuples qui entendent exercer ce droit.
116A	La FSU soutient la population ukrainienne dans la défense de ses droits face à l'agression russe qui se caractérise par la négation des fondements du droit humanitaire avec le bombardement systématique des civil-es, infrastructures nécessaires à la survie de la population, la déportation d'enfants ukrainiens vers la Russie et la destruction massive de ressources naturelles. Elle poursuit son investissement dans la solidarité syndicale avec le peuple ukrainien en lien avec l'intersyndicale française et rappelle son soutien aux pacifistes et militant-es syndicaux-ales qui, en Russie et au Bélarus, luttent pour la paix et contre les régimes autoritaires de Poutine et Loukachenko. Elle exige que la France mette en œuvre les mandats d'arrêt délivrés par la CPI. La FSU soutient le peuple syrien à décider de son avenir. Si les Syrien-nes émigré-es doivent pouvoir retourner librement dans leur pays, la FSU s'oppose aux récupérations politiques de la droite et de l'extrême-droite qui utilisent ce conflit en demandant le gel des demandes d'asile des Syrien-nes et même leurs expulsions de territoire.
117	La France n'est pas exemplaire, loin s'en faut. Alors que la Kanaky-Nouvelle Calédonie est classée par l'ONU comme territoire non autonome, l'exécutif français refuse une transition démocratique vers la décolonisation prévue dans les accords de Nouméa et de Matignon. La FSU exige le respect des accords passés et qu'un processus démocratique et pacifique se poursuive. La FSU s'oppose à l'emprisonnement dans l'Hexagone des prisonnier-es Kanak et exige la libération immédiate des prisonnier-es politiques.
117A	Dans les DROM, la population souffre de la vie chère, à cause de réseaux d'approvisionnement monopolisés par quelques très riches familles, issues des anciennes familles esclavagistes. La FSU demande une réflexion et une transformation urgente des systèmes économiques des DROM, en coopération avec les organisations syndicales.
118	En parallèle, les anciennes colonies d'Afrique sont toujours un terrain d'influence pour la politique étrangère française. L'affaiblissement de l'interventionnisme militaire français du fait du rejet par les populations est corrélé avec la montée en puissance des acteurs russes et chinois, qui ne seront pas plus des facteurs d'émancipation pour les peuples. Économiquement ou sous couvert de Francophonie, la France continue malgré tout à s'ingérer dans les affaires des pays.
118A	Le service de la dette grève d'un tiers à la moitié des budgets des pays du sud, au profit des pays créanciers. Cela est supérieur au montant des aides reçues, y compris les aides proposées pour affronter l'urgence climatique. La dette doit être restructurée ou annulée, la France doit y prendre part alors même qu'elle diminue ses aides au développement.
119	La FSU est attachée au principe de non-ingérence dans les affaires des États, hormis dans le cadre d'un strict maintien de la paix sous l'égide de l'ONU. Elle réclame la souveraineté politique et monétaire pleine et entière de ces États et le départ des troupes étrangères dont les troupes françaises d'Afrique
120	Ailleurs aussi, le colonialisme se poursuit. Ainsi la guerre en Palestine n'a pas commencé le 7 octobre 2023 après le massacre commis par le Hamas. Elle est le fruit d'un processus de colonisation de la Cisjordanie, de privation des droits et d'oppression des palestinien-nes depuis 1948. Elle fait suite également à 17 ans de blocus de Gaza pendant lequel la population a subi

	<p>bombardements, destructions, mutilations, privations de soins et de liberté. Elle représente aussi l'échec des tentatives diplomatiques précédentes et le risque d'affaiblissement de l'ONU.</p> <p>La FSU défend un arrêt immédiat et définitif des combats, des massacres, des destructions et des bombardements dans les territoires palestiniens comme au Liban, et le respect du droit international, la fin de la logique d'apartheid et le droit au retour des réfugié-es. La FSU exige la libération immédiate et sans condition de tous et toutes les palestinien·nes détenu·es arbitrairement et/ou prisonnier·es politiques et la libération de toutes et tous les otages israélien·nes.</p> <p>Après l'arrêt de janvier 2024 rendu par la Cour internationale de justice et le rapport de l'ONU publié en novembre 2024 par un comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes qui reconnaissent le "risque plausible de génocide" et le "caractère génocidaire" des opérations militaires israéliennes contre la population palestinienne à Gaza, des ONG ont souligné l'extrême gravité de la situation. Amnesty International considère que « Israël commet un génocide contre les Palestiniens et les Palestiniennes à Gaza » tandis qu'Human Rights Watch a documenté « un crime d'extermination et des actes de génocide ». Sur la base de ces rapports et avis, la FSU dénonce l'ensemble des crimes commis et exige la mise en œuvre des mandats d'arrêt décidés par la CPI.</p> <p>Elle continue aussi d'exiger du gouvernement français et de l'UE l'arrêt des ventes d'armes, le soutien à l'UNRWA et des sanctions économiques et diplomatiques vis-à-vis des atteintes israéliennes au droit international et humanitaire. Enfin la FSU continue d'exiger la reconnaissance d'un État pour le peuple palestinien par la France, dans le respect de son droit à l'autodétermination et de celui du peuple israélien dans le cadre de son État et dans l'égalité des droits.</p> <p>Pour porter ces revendications, elle continue de prendre part aux campagnes de soutien au peuple palestinien, en particulier à celles initiées par la société civile palestinienne, BDS ou par les pacifistes israélien·nes au travers notamment de son implication au sein du Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestinien·nes et Israélien·nes. De plus, la FSU condamne la criminalisation des expressions de solidarité avec le peuple palestinien. Elle refuse l'instrumentalisation de l'antisémitisme à des fins politiciennes pour faire taire les critiques de la politique israélienne et dénonce les amalgames entre critique politique du sionisme et antisémitisme.</p> <p>La FSU exige la levée de toute restriction à l'aide humanitaire.</p>
120A	Il en va de même dans le Kurdistan syrien quotidiennement bombardé par la Turquie. La population y subit un colonialisme en dépit du droit international. La FSU apporte tout son soutien au peuple kurde dans l'affirmation de ses droits nationaux.
120B	La FSU demande la libération immédiate de Georges Ibrahim Abdallah ordonnée par la justice.
121	II.1.4 Promouvoir la solidarité internationaliste et la paix
122	Le syndicalisme international de la FSU se fonde sur une solidarité internationaliste pour exiger le respect des droits des peuples et faire vivre des luttes de solidarité.
123	Dans un tel contexte international de guerres et de violences, pour la FSU, l'éducation à la paix est une priorité. Elle participe à sa diffusion notamment via son partenariat avec le Mouvement de la Paix. La FSU se rapprochera des organisations internationales qui agissent pour faire de l'Océan Indien une zone de paix et contre sa militarisation. Elle soutiendra de plus le droit du peuple chagossien à retourner sur ses terres.
124	II.2 Libertés publiques et exigences démocratiques
125	II.2.1 Pour une refondation de la démocratie
126	La pratique constitutionnelle et politique actuelle, associée à une V ^e République hyper présidentielle, sape le rapport des citoyen·nes aux institutions, aux élections et à la représentation politique.
127	Les contre-pouvoirs, indispensables dans un Etat de droit, quels qu'ils soient, ont particulièrement été méprisés et attaqués. La mise au ban des opinions divergentes de celles de la majorité présidentielle, la criminalisation de leurs expressions, l'utilisation trop souvent abusive des moyens judiciaires et policiers à sa disposition attestent d'une pratique verticale et autoritaire de l'exécutif.
128	<p>L'adoption de la réforme des retraites, rejetée par plus des trois quarts de la population et par toutes les organisations syndicales, par un nouvel usage du 49-3, a mis fortement à mal les pratiques de notre démocratie parlementaire. Le blocage institutionnel auquel le président s'est livré à deux reprises en refusant de nommer une première ministre issue de la coalition arrivée en tête aux élections législatives est une atteinte à l'état de droit et illustre la crise que traverse la Ve République incapable de répondre aux enjeux démocratiques de la période.</p> <p>L'expression d'une forme de dédagisme dans certains scrutins, comme la question du lien direct à la population via le référendum, revendiqué par exemple pendant la révolte populaire des Gilets Jaunes, ont montré une volonté de remettre en cause de façon systémique le modèle institutionnel français comme la représentation nationale. De plus, depuis 2017, le dialogue social est fortement mis à mal quand il n'est pas inexistant.</p>
129	Pour la FSU, il y a urgence à entamer une mutation démocratique tendant vers plus d'horizontalité et de représentativité. Il faut notamment interroger les divers moyens pour la population d'intervenir dans les processus législatifs comme la question de la proportionnelle à l'Assemblée nationale. De la même façon, il faut ouvrir des espaces démocratiques, intégrant salarié·es et usager·es, dans les prises de décisions aux échelons territoriaux mais aussi au niveau des services publics et des entreprises. L'indépendance des pouvoirs judiciaire et législatif doit aussi être renforcée. Les outils définis dans les mandats de Metz restent pertinents pour faire émerger les volontés citoyennes, pourvu qu'elles soient prises en compte.
130	La FSU s'associera aux réflexions nécessaires pour aboutir à des réformes constitutionnelles d'importance allant dans ce sens.
131	Dans ce contexte dégradé, la question des médias est fondamentale. Les réseaux sociaux devront pouvoir se dégager de la mainmise de milliardaires. La garantie d'une pluralité d'expression, d'un service public de l'information, du financement large d'une presse libre et indépendante sont des signaux de vitalité démocratique.
132	La FSU condamne la concentration actuelle entre les mains de quelques milliardaires comme Bolloré et exige de la limiter

	<p>strictement notamment par des mesures anti-oligopoles. Pour notamment permettre l'expression d'alternatives progressistes, elle exige une législation permettant d'assurer un pluralisme global comme une refonte des règles de temps d'antenne lors des séquences électorales. Elle demande un renforcement important des sanctions pour la diffusion de fake news et tout manquement à la probité. Elle dénonce toute volonté de mainmise sur les formations en journalisme. Ce rééquilibrage passe par une refonte du mode de désignation, indépendant du pouvoir politique, des membres de l'ARCOM, et une refonte des règles des temps d'antenne, pour que puisse être pris « <i>en compte la diversité des courants de pensée et d'opinion représentés par l'ensemble des participants aux programmes diffusés, y compris les chroniqueurs, animateurs et invités</i> », selon la préconisation du Conseil d'État.</p> <p>Des dispositifs régulateurs adaptés doivent s'appliquer aux réseaux sociaux.</p>
133	II.2.2 Liberté d'expression, de manifestation, répression du mouvement social
134	Les libertés d'expression et de manifestation sont des libertés fondamentales. Leur garantie est un impondérable démocratique.
135	Si des limites légales, notamment face à la haine ou à l'apologie du terrorisme, sont nécessaires, elles ont été instrumentalisées ces dernières années afin de faire taire toutes divergences contre les politiques menées, renforçant ainsi une pratique de moins en moins démocratique et de plus en plus autoritaire du pouvoir.
135A	La FSU dénonce et combat les répressions faites contre les militants syndicaux et militantes syndicales. L'usage abusif et inique du terme « <i>éco-terrorisme</i> » témoigne d'une gouvernance autoritaire du pays.
136	Certains textes, à commencer par la loi dite « séparatisme » ont aussi été utilisés de façon abusive. Enfin, de plus en plus de pressions hiérarchiques, d'intimidations voire de sanctions sont utilisées dans la sphère professionnelle pour tenter de restreindre les contestations en particulier par l'utilisation du Contrat d'engagement républicain pour contrôler des associations déjà fragilisées par une baisse de subvention.
137	Tout cela participe d'un climat liberticide qui, dans la continuité de la loi sécurité globale et de l'état d'urgence, vise à museler les contre-pouvoirs quels qu'ils soient.
138	La FSU demande le retrait des lois et autres textes qui portent atteinte aux libertés fondamentales. Elle participe aux initiatives unitaires pour les garantir.
139	En parallèle, les technologies de surveillance s'appuyant sur l'IA ou la reconnaissance faciale se sont multipliées depuis la loi sur le Renseignement de 2015. Profitant d'évènements tragiques et/ou internationaux, le pouvoir renforce la mise en place de ces dispositifs de surveillance de masse qui fragilisent la garantie du respect de la vie privée et des droits fondamentaux. La FSU dénonce l'usage abusif de ces technologies à des fins policières qui installent progressivement une forme inquiétante de contrôle social et demande un encadrement strict de leur utilisation par un-e juge et exige que l'Etat se saisisse de cette question de manière démocratique afin de ne pas laisser des outils aussi puissants se développer pour le seul bénéfice d'entreprises multinationales privées. La FSU étudiera les champs dans lesquels l'usage de telles technologies pourrait être prohibé. Dans ce cadre, il faudra réfléchir à la possibilité de créer un service public du numérique ainsi qu'à ses contenus.
140	II.2.3. Violences policières
141	Ces dernières années, l'usage de la violence par la police s'est largement amplifié à l'encontre des jeunes, des personnes racisées (discriminées du fait d'une présumée catégorie ethno-raciale), des militant-es et manifestant-es, dans les quartiers populaires ou dans les DROM et sur des lieux d'opposition à des projets inutiles et écocides, notamment à Sainte Soline ou autour du chantier de l'A69. Aux cas dramatiques connus, comme Nahel ou Hedi, s'ajoute un nombre très important d'affaires documentées et recensées par les associations de soutien aux victimes, les ONG et certains médias. Ces exactions participent d'un système de violences institutionnelles mises en œuvre de façon délibérée par l'exécutif.
142	Les gouvernements successifs portent la responsabilité de cette gestion de plus en plus violente du maintien de l'ordre, critiquée notamment par l'ONU et Amnesty International qui en pointent aussi la dimension raciste.
143	En ne condamnant pas publiquement des syndicats factieux aux propos racistes et anticonstitutionnels, et en ne sanctionnant pas, voire en soutenant les coupables d'actes délictueux, il a nourri un sentiment d'impunité, propre à libérer un peu plus les comportements condamnables.
144	La FSU rappelle sa demande d'interdiction immédiate des armes mutilantes et participe aux initiatives unitaires contre les violences policières. Elle demande l'abrogation de la loi Cazeneuve qui assouplit les conditions d'utilisation des armes à feu par les forces de l'ordre. Elle exige, dans des objectifs de transparence et de contrôle citoyen de son action, la création d'un organisme de contrôle de la police totalement indépendant du pouvoir exécutif en remplacement de l'IGPN.
145	La FSU porte une toute autre ambition pour la police. Elle réaffirme le droit de la population à la sûreté, comme protection contre l'arbitraire, ainsi qu'à la sécurité.
146	<p>Pour cela, une réforme structurelle, passant notamment par une refonte de la formation, doit être menée au sein de l'institution policière dans le but de redonner à la police des moyens d'enquête, de changer de modalités de gestion du maintien de l'ordre, de repenser sa présence de terrain pour privilégier la prévention à la répression. Au vu de ses pratiques qui rappellent les pires actes des voltigeurs, la Brav M doit être dissoute. La FSU dénonce le dévoiement d'autres brigades en particulier celles déployées pour des missions auxquelles elles ne sont pas destinées comme la BAC, ou qui échappent au contrôle démocratique comme la CRS8. La FSU demande la dissolution de la BAC.</p> <p>Cette réforme d'ampleur est une condition sine qua non pour arriver à retisser les liens très dégradés entre police et population et tenter de mettre fin à ce système de violences qui met à mal les libertés fondamentales.</p> <p>De plus, la FSU condamne la création de milices privées, que le pouvoir laisse faire, à l'image de celles déployées sur le chantier de l'A69.</p>

	La FSU s'oppose aux transferts de missions de la police nationale aux polices municipales, et à leurs conséquences en matière de prise de risque et d'équipement pour les agent-es. Les polices municipales doivent être recentrées sur des missions de médiation et de prévention.
147	II.2.4. Réforme de la justice et politique pénale
148	Depuis des décennies, les réformes successives de la justice ne poursuivent en réalité que deux objectifs : réduire les coûts, tout en renforçant une politique toujours plus sécuritaire. En dépit de la communication intense faite par le ministère sur la hausse récente des moyens, la France demeure l'un des pays d'Europe qui investit le moins dans son système judiciaire.
149	Malgré une activité de plus en plus importante et des moyens humains de plus en plus insuffisants, les juridictions sont sommées de juger dans des délais rapides voire contraints et dans un contexte d'accès au droit de plus en plus difficile. Le durcissement général de la politique pénale et l'absence de stratégie globale de prévention de la délinquance affectent la perception de la justice par la population exposée à la manipulation de certains médias. Pour les adultes comme les adolescent-es, les politiques du tout enfermement sont un échec et entraînent une surpopulation carcérale historique, contraire aux droits, à la dignité des personnes détenues et à l'exigence de lutte contre la récidive. La FSU, avec ses syndicats nationaux du ministère de la justice, exige la mise en place en urgence d'un mécanisme de régulation carcérale tel qu'il est proposé par l'OIP (Observatoire international des prisons).
150	Par ailleurs, les régimes d'exception comme celui mis en place lors des JOP constituent une attaque frontale au principe d'égalité devant la justice et menacent nos libertés individuelles, tant ils peuvent être facilement activés.
151	La FSU défend la vision d'une justice qui soit résolument au service des citoyen-nés. Pilier de notre fonctionnement démocratique, l'Etat de droit et la justice ne peut être instrumentalisée au profit de politiques sécuritaires dictées par un système médiatique relais de thèses réactionnaires. Cela passe prioritairement par une clarification du statut du parquet, aujourd'hui directement rattaché à l'exécutif.
152	II.2.5. Consommation de drogues, libertés et santé publique
153	Le droit français n'évolue pas sur l'usage du cannabis, malgré l'avis du CESE : seule une expérimentation des médicaments à base de cannabis a été lancée jusqu'à fin 2024. Celle-ci doit être poursuivie. Même obtenir la légalisation du CBD, qui n'est pas un stupéfiant, a été compliqué.
154	La FSU revendique la légalisation du cannabis et sa réglementation ; elles représentent un objectif de santé et de sécurité publiques, apportant en parallèle une source de financement pour le développement de la prévention, incluant la protection des mineur-es. La FSU se dote d'un mandat d'étude pour en définir les modalités.
154A	La FSU reconnaît que les addictions de tous types sont des pathologies et qu'elles doivent être traitées comme telles. Elle réclame des mesures permettant de lutter contre les inégalités d'accès aux soins et d'accompagnement des consommateur-rices, et prenant en compte les enjeux de santé mentale.
155	La FSU se dote d'un mandat d'étude sur les addictions liées à certains médicaments.
156	II.2.6. Libre choix de fin de vie
157	Aucune nouvelle loi relative à l'accompagnement des malades pour choisir leur fin de vie n'a encore été promulguée malgré la promesse gouvernementale de transformer le droit existant (loi Léonetti 2005, loi Claeys-Léonetti 2016), Le FSU regrette vivement que les processus engagés n'aient pas été menés à leur terme.
158	Cette question ne peut se résumer à une opposition entre soins palliatifs et aide active à mourir. La FSU réaffirme son attachement à choisir sa fin de vie dans la dignité. Elle demande l'adoption rapide d'une loi unique sur les dispositifs de choix de fin de vie, allant jusqu'à l'aide active à mourir.
158A	Les possibilités ouvertes par un tel texte ne doivent en aucun cas servir à pallier les défaillances de la société vis-à-vis de ces personnes, ni constituer un ultime recours pour elles.
159	Pour garantir l'égalité d'accès de toutes et tous au droit de choisir sa fin de vie, elle revendique la prise en charge par la sécurité sociale de ces dispositifs et la création d'unités de soins palliatifs correctement dotées en moyens humains et matériels et en nombre suffisant partout sur le territoire.
159A	La FSU demande que la formation initiale et continue des professionnel-les de santé intègre cette spécificité de soins.
160	II.3. Droits Humains Fondamentaux, égalité des droits, lutte contre les discriminations et les violences
160A	La FSU continuera de mener le combat pour déconstruire tous les discours stigmatisants et lutter contre toutes les pratiques discriminatoires, y compris dans leur dimension intersectionnelle.
161	II.3.1. Lutte contre toutes les formes de racisme et de xénophobie
162	Alors que, sur le temps long, les enquêtes démontrent une forte tendance à la baisse des multiples formes d'intolérance dans la société française, la situation récente se caractérise par une augmentation significative des discours et actes racistes ou discriminatoires, notamment xénophobes, romophobes/antitziganes, islamophobes (attitudes de rejet, violence ou discriminations exercées à l'encontre des musulman-es ou des personnes perçues comme telles), et antisémites, dont la recrudescence est alarmante. Au-delà, l'ensemble des minorités ethno-raciales subissent au quotidien les effets nocifs de préjugés hostiles. Ces stéréotypes sont légitimés aux yeux de la population par une partie significative du monde politique et médiatique acquise à des thèses contraires à l'égalité des droits. Ils sont le produit de constructions sociales, culturelles et historiques. La FSU doit mettre en place des formations et des sensibilisations à tous les niveaux pour les déconstruire. Dans ce contexte, la mise en application de mesures d'ampleur de lutte antiraciste adaptées et efficaces par les pouvoirs publics relève de l'urgence.
163	La FSU est favorable à la création d'un Observatoire national des discriminations comme le recommande la Défenseure des Droits (DDD). Il aurait pour mission d'objectiver et de mettre en lumière la dimension structurelle des discriminations en procédant à des audits d'entreprises et d'institutions couvrant les grands domaines de la vie sociale (emploi, éducation, logement...). Ces

	<p>résultats serviraient de ressources pour orienter les politiques publiques en matière de lutte antiraciste, comme le plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (Prado), et mettre en place des mesures correctrices. La FSU soutient également la demande du DDD d'inclure le sujet, pour l'instant écarté, des contrôles d'identité discriminatoires dans le Prado. Elle continuera à participer aux mobilisations antiracistes et reste disponible pour des initiatives unitaires, en particulier intersyndicales, sur ce sujet.</p>
164	II.3.2. Pour une société inclusive
165	Lutte contre les discriminations des personnes en situation de handicap (PSH) :
166	<p>Depuis la Convention internationale pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées de 2006, le modèle international est l'inclusion et la participation des personnes handicapées dans la société. Par ailleurs, selon le rapport sur les discriminations de novembre 2023, le handicap occupe encore la première place des discriminations, avec 21 % des saisines adressées à la Défenseure des droits. La FSU doit avancer sur la transition du modèle institutionnel actuel vers un modèle inclusif et participatif pour les PSH.</p>
167	<p>Les institutions accueillant les PSH ne sont pas par nature liberticides sauf lorsqu'elles contraignent des PSH à y vivre sans autonomie.</p>
168	<p>Les PSH adultes doivent être libres de choisir leur lieu de vie, collectif ou non, avec d'autres PSH ou non ; cela appelle des moyens notamment par l'accès à un logement, aux transports, à un travail et des adaptations prenant en compte leurs besoins tout en assurant leur inclusion. La vie au sein d'une structure collective dans la plus grande autonomie possible, doit répondre à la volonté des PSH de partager des moments de vie.</p>
169	<p>La FSU doit garder l'équilibre entre davantage d'inclusion des PSH et d'affirmation de leurs droits mais aussi de préservation et d'amélioration des conditions d'exercice des personnels qui n'ont pas à subir une politique libérale de suppression de moyens budgétaires camouflée en politique de désinstitutionnalisation annoncée lors de la dernière CNH. Dans ce cadre rénové, la FSU doit continuer de refuser la fermeture des instituts spécialisés pour les adultes.</p> <p>La déconjugalisation du calcul de l'allocation aux adultes handicapé-es (AAH) a été obtenue en 2022 par le combat des OS et des associations de PSH. La FSU demande l'application du droit commun (code du travail, statut de travailleur protégé et salaire minimum) dans les ESAT, mais ceux-ci doivent conserver leur spécificité d'établissement médico-social permettant d'accompagner les PSH tout au long de leur parcours professionnel, notamment vers leur inclusion en milieu ordinaire en conservant leur RQTH sans limitation de durée.</p>
169A	<p>Le validisme, en tant que système de valeur faisant des personnes valides la norme sociale, génère des discriminations envers les personnes en situation de handicap. La FSU combattra les discours et pratiques validistes, dans toutes les sphères de la société. Elle mettra en place des cadres de réflexion et des formations autour de ces questions.</p>
170	Lutte contre l'âgisme
171	<p>La FSU continuera de mener le combat pour déconstruire tous les discours et toutes les pratiques âgistes, dans toutes les sphères de la société, dont celle de l'emploi.</p>
172	Lutte contre la sérophobie
173	<p>La France comptait, fin 2023, plus de 177 000 personnes vivant avec le VIH. Les discriminations envers elles sont fréquentes et reposent sur des peurs infondées alors que les personnes atteintes du VIH sous traitement ne peuvent pas transmettre le virus. Pour la FSU, il est indispensable de revendiquer les moyens nécessaires afin de promouvoir l'accès au dépistage et aux soins pour tou·tes, sans oublier la lutte contre les stéréotypes qui nourrissent ce rejet.</p>
174	II.3.3. Travail social pour une justice sociale et droit au logement
175	<p>Les mandats de Clermont-Ferrand restent valables.</p>
176	<p>Le Haut Conseil du Travail Social et le CESE ont exprimé l'urgence à agir pour les secteurs social, médico-social et socio-éducatif dont la perte d'attractivité a des conséquences sur l'accompagnement des populations précarisées. Le secteur social associatif fait face à une profonde mutation avec la disparition d'acteurs·trices reconnu·es laissant émerger des structures ayant une vision gestionnaire des missions. Les associations d'aide alimentaire alertent également sur les limites du système car elles ne peuvent répondre au besoin d'un nombre toujours plus grand de bénéficiaires.</p>
177	<p>Face à ce constat d'inaction du gouvernement, la FSU revendique des réformes structurelles accompagnées de créations d'emplois publics et d'un financement public adéquat. En ce sens, elle rejette la loi contre l'occupation illégale des logements (dite loi anti-squat ou Kasbarian) et s'oppose à tout projet d'assouplissement de la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbains). La FSU s'investit également dans les actions visant à lutter contre toute discrimination dans l'accès au logement.</p>
178	<p>Le droit à un logement décent est de plus en plus bafoué : recul de l'accès à la propriété, pénurie de logements sociaux, diminution des constructions, explosion de la location touristique etc. L'évolution de la crise étend la précarité locative que subissent les plus fragiles à de nouvelles catégories sociales. Il faut des actions urgente, notamment par la création et la rénovation de logements sociaux, l'encadrement des loyers à la baisse, la réquisition des logements vacants, réglementation stricte des locations saisonnières, l'augmentation des APL, l'application stricte de la loi SRU et du Droit opposable au logement et davantage d'hébergement d'urgence.</p>
179	II.3.4. Droits LGBTQIA+
180	<p>Les familles homoparentales et transparentales sont toujours victimes d'inégalité de droits. L'accès à la PMA reste malheureusement trop souvent problématique et nécessite pour le deuxième parent des démarches administratives lourdes et discriminatoires auxquelles les parents des familles hétérosexuelles ne sont pas soumis·es. Pour l'égalité des droits, la FSU exige la reconnaissance automatique des enfants et les mêmes droits pour les parents de toutes les familles homoparentales et transparentales, sans distinction ni discrimination.</p> <p>La FSU se prononce pour la gratuité de la procédure de reconnaissance conjointe anticipée dans un couple de femmes dont l'une</p>

	<p>d'entre elles est enceinte.</p> <p>La FSU demande l'uniformisation des règles d'adoption pour les familles homoparentales et transparentales en visant la simplification des procédures.</p>
181	<p>Le modèle patriarcal véhicule une conception hiérarchisée, binaire et hétéronormée de la société. Les personnes LGBTQIA+ en sont victimes car elles n'entrent pas dans les différentes normes imposées et les questionnent. Ces normes impactent également le milieu professionnel. Dans la Fonction Publique, un tiers des agent-es LGBTQIA+ considère qu'elles et ils pourraient être impacté-es en révélant leur homosexualité à leurs collègues. La montée de l'extrême droite et des intégrismes religieux et l'offensive conservatrice et réactionnaire qui l'accompagne menacent d'autant plus leurs droits. La FSU doit combattre sur tous les terrains ces discriminations et ces violences. Dans ce combat pour l'égalité, la FSU rejette la hiérarchie des genres, des identités et des orientations sexuelles et participe donc aux cadres unitaires existants. En premier lieu au sein du Collectif éducation contre les LGBTphobies en milieu scolaire et universitaire et via son association avec l'inter-LGBT. Il est important, dans l'Éducation, que la FSU milite pour que les élu-es du personnel puissent participer aux Observatoires de lutte contre les LGBTphobies.</p> <p>La formation, l'éducation et la sensibilisation à tous les niveaux sont fondamentales pour mettre un terme aux actes et discours transphobes. A ce titre, il est nécessaire que la FSU milite pour garantir les droits des personnes trans et veille à leur respect (le droit d'être genré-e correctement, d'utiliser un prénom d'usage et le droit de modifier leur état civil sans avoir à justifier de traitements médicaux, opération chirurgicale ou stérilisation...). Cela est d'autant plus important du fait que les personnes trans ont un taux de tentative de suicide trois fois plus élevé. À cet égard, la FSU défend le changement d'état civil libre et gratuit pour les personnes trans et non-binaires selon un principe de déclaration sans aucune pièce justificative respectant l'autodétermination du genre et assurant ainsi une déjudiciarisation de la procédure. La non-binarité est reconnue par la FSU notamment dans son fonctionnement administratif.</p> <p>La FSU exige la reconnaissance des personnes intersexes et la fin des violences médicales subies lors d'opérations d'assignation de genre et de traitement hormonaux qui se font sans leur consentement, à un très jeune âge et qui sont à l'origine de souffrances physiques et psychologiques inacceptables.</p>
182	II.3.5. Droits des enfants
183	<p>Les enfants, en particulier ceux des milieux populaires ou souffrant de carences éducatives, sont impacté-es par les politiques territoriales disparates. Les secteurs de la santé et du travail social, de l'enfance et de la petite enfance sous-dotés voient leurs moyens d'agir empêchés alors que les besoins augmentent. Pour les 35 ans de la CIDE, la France ne remplit toujours pas ses engagements en matière d'assistance et de protection de tous-tes les enfants, notamment ceux vivant à Mayotte et en Guyane.</p>
184	<p>Le droit à s'exprimer des enfants doit être respecté, la libération de leur parole favorisée et prise en compte. Des réponses urgentes sont à apporter en matière de prévention, de protection mais aussi de recrutement, de conditions de travail, de reconnaissance des métiers, et de formation initiale et continue des acteurs-trices de la protection de l'enfance. Appeler à multiplier les signalements sans les moyens de prise en charge renforce la perte de sens du métier des professionnel-les de l'enfance, du social, de la protection judiciaire de la jeunesse...</p>
185	<p>Plutôt que de fournir de réels moyens de prévention, le gouvernement choisit des réponses autoritaires et des mesures répressives à l'égard des jeunes et des familles. Ce qui a pour effet la dégradation des situations plutôt que leur amélioration. La FSU dénonce cette logique répressive.</p>
186	Des mesures de prévention pour éviter les mesures de protection
187	<p>Face à un discours portant sur une théorie du risque zéro en protection de l'enfance, les professionnel-les font face à une augmentation sans précédent des signalements d'enfants en danger et du nombre de mesures de protection. Le manque de moyens humains et financiers met les services départementaux en grave difficulté pour y faire face du fait de nouvelles économies budgétaires imposées par le gouvernement. Cette situation est accentuée par la crise de la pédopsychiatrie qui laisse des enfants sans soins. Les conséquences du manque d'accompagnement sont importantes puisque 40% des SDF de moins de 25 ans sont issu-es de l'ASE. Il faut dès maintenant déployer un plan d'urgence afin de pouvoir enfin assurer la protection de tou-tes les enfants vivant en France.</p> <p>La FSU réclame une augmentation des moyens pour la protection de l'enfance, ce qui permettrait une meilleure reconnaissance du travail des professionnel-les, une réflexion sur la violence institutionnelle dont les enfants confié-es sont les premières victimes mais aussi un meilleur recrutement ainsi qu'une meilleure formation.</p>
188	Enfants sans toit
189	<p>En 2023, l'UNICEF France estimait, à partir des appels au 115, à au moins 3 000 enfants sans toit, dont 700 de moins de trois ans (+ 120 % par rapport à 2020). Tout comme celles et ceux vivant dans des bidonvilles ou des squats, ces enfants ne peuvent se nourrir sainement, avoir accès à l'hygiène et dormir dans de bonnes conditions et sont parfois éloigné-es des lieux de scolarisation. Ces conditions de vie désastreuses nuisent gravement à leur développement, leur santé et leur réussite scolaire. L'expulsion des familles et des enfants migrants des centres de demandeurs d'asile ou d'hébergement d'urgence concourt à cette situation. Pour la FSU, il est urgent que l'État et les collectivités territoriales prennent leurs responsabilités pour remédier à cette situation catastrophique en créant les structures nécessaires à l'accueil d'urgence, qui doit rester inconditionnel, mais aussi pérenne pour ces enfants et leur famille.</p>
190	Lutter contre les violences sexuelles à l'égard des enfants
191	Les mandats de Metz restent valables.
192	<p>Les conclusions de la CIVISE de novembre 2023 indiquent que 160 000 enfants sont victimes d'inceste, violé-es ou agressé-es sexuellement par an. Elle pointe l'urgence de réorienter les politiques publiques vers la protection des enfants victimes en les repérant et en les mettant en sécurité.</p>
193	<p>Les changements dans sa composition et la réorientation de sa mission sont inquiétants. Pour la FSU, la CIVISE doit conserver</p>

	son indépendance et les moyens nécessaires pour poursuivre son travail et ses recommandations doivent être appliquées. La FSU continue de lutter pour obtenir l'augmentation des moyens pour informer, prévenir, repérer ces violences dès les premiers signaux, protéger et accompagner les victimes, leur assurer un suivi psychologique adapté mais aussi former les personnels. Elle demande aux ministères des campagnes pour lutter contre les violences sexuelles.
193A	Lutter contre les infanticides
193B	Selon la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, un·e mineur·e décède de mort violente tous les cinq jours suite aux mauvais traitements de ses proches. La FSU s'oppose à la qualification de « faits divers » pour envisager ces violences systémiques. Elle exige de la part des pouvoirs publics des investissements conséquents permettant la mise en place d'une véritable politique de prévention et d'accompagnement des enfants et des familles afin d'éliminer ces violences.
194	MIE (Mineur·es Isolé·es Etranger·es) / MNA (Mineur·es Non Accompagné·es)
195	Les mandats de Metz restent valables.
196	La prise en charge des MIE/MNA continue de se dégrader fortement. Certains départements ont décidé de restreindre ou de fermer les dispositifs qui les accueillent, voire refusent de les prendre en charge malgré une décision du tribunal des enfants. Nombre d'entre elles et eux en situation d'abandon sont davantage exposé·es aux risques. La notion de minorité doit rester prioritaire sur la notion d'étranger et la présomption de minorité doit leur être appliquée. La FSU rappelle son opposition aux tests osseux. La FSU continue d'exiger la mise à l'abri et l'hébergement de toute personne mineure dans des conditions dignes et adaptées à sa situation, y compris pendant les procédures de recours sur la reconnaissance de leur minorité.
197	Ce traitement discriminatoire intolérable viole le droit national et international garantissant la protection de ces enfants. Les MIE/MNA continuent en outre d'être plus sévèrement réprimé·es et plus souvent incarcéré·es que les autres jeunes pour des faits similaires.
198	La FSU exige que les moyens de les protéger soient abondés à hauteur des besoins. La législation en la matière existe, mais le manque de moyens matériels et humains, notamment de personnels formés, la rendent inopérante. La loi « immigration » précarise encore plus l'avenir des MIE/MNA en soustrayant les départements à l'obligation de prendre en charge, dans le cadre d'un « contrat jeunes majeur·es », les jeunes de 18 à 21 ans qui feraient l'objet d'une OQTF. Cette loi inique autorise aussi la création d'un fichier national des "mineur·es délinquant·es". Comme le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, la FSU dénonce le principe-même de ce fichier et exige qu'il ne soit pas créé. La FSU revendique une prise en charge spécifique et globale de ces jeunes qui s'inscrive dans le temps et dans un cadre stable.
199	Justice des enfants
200	Les mandats de Metz restent valables.
201	Le discours de l'ex-premier ministre à Viry-Châtillon incarne cette politique réactionnaire qui veut rétablir l'éducation autoritaire et le tri social pour tous·tes ces jeunes : de la remise en cause de l'atténuation de la responsabilité et de l'établissement d'une comparution immédiate pour les mineurs mettant à bas le principe d'une justice spécialisée distincte de celle des majeurs. Ce qui est attaqué, ce sont les principes initiés après la Libération et consacrés par la CIDE, ceux des droits pour tous·tes les enfants de pouvoir disposer d'une éducation de qualité. Pour les jeunes en conflit avec la loi, c'est le principe d'éducabilité qui est nié à la faveur d'une politique sécuritaire et répressive. Ce dernier fait le choix d'une orientation autoritaire et répressive au lieu de porter un projet ambitieux et émancipateur pour toute la jeunesse de ce pays et de soutenir l'éducation pour toutes et tous. Alors que la délinquance des mineur·es est instrumentalisée à des fins sécuritaires et coercitives, que l'atténuation de responsabilité est menacée, la FSU défend une justice des enfants spécifique, confortée dans sa double compétence civile et pénale, considérant qu'un·e jeune qui commet une infraction est avant tout un·e jeune en danger. Cela implique des réponses éducatives adaptées, un renfort significatif des moyens de la protection de l'enfance, dont la PJJ, ainsi qu'une baisse des normes de travail. La FSU réaffirme la primauté des mesures éducatives sur le répressif, s'oppose à tout durcissement du Code de Justice Pénale des Mineur·es et revendique son remplacement par un code de l'enfance.
202	II.3.6. Migrant·es
203	Les mandats des congrès de Metz et Clermont restent valables.
204	Tendance migratoire générale
205	En 2020, l'ONU estimait à 281 millions le nombre de migrant·es dans le monde, soit 3,6% de la population mondiale, la plupart des migrations internationales étant régulières et régionales, liées aux opportunités et aux moyens de subsistance. Le nombre de personnes déplacées atteint le chiffre record de 117 millions en 2022, ce qui souligne l'urgence de remédier aux crises à l'origine des déplacements subis en accentuant la coopération régionale et internationale.
206	Présentées comme un coût ou un danger par les discours dominants, les migrations sont avant tout un moteur de développement humain et sont par ailleurs bénéfiques économiquement. Le droit d'asile est un droit essentiel, largement remis en cause en France comme dans l'Union Européenne.
207	La FSU continuera de soutenir les actions d'aide aux migrant·es et diffusera les informations concrètes et factuelles sur le sujet pour que cesse la désinformation. Elle participe chaque année à la journée internationale des migrant·es le 18 décembre.
208	Réfugié·es climatiques
209	Selon la Banque Mondiale, le changement climatique générera plus de migrations que n'importe quel autre événement dans les années à venir. Les personnes qui vivent dans des zones climatiques sensibles, ou qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour s'adapter à un environnement de plus en plus inhospitalier, sont en première ligne du changement climatique. Aux migrations internationales, s'ajouteront les déplacements forcés de l'intérieur de ceux qui subiront l'érosion des côtes et les crues

	à répétition. De plus, d'après l'ONU, les catastrophes climatiques pourraient ainsi provoquer le déplacement d'environ 250 millions de personnes d'ici 2050. Pour la FSU, il est temps de développer des politiques d'accueil à la hauteur de ce défi majeur, tout en assurant des mécanismes de solidarité concrets pour l'adaptation des populations touchées.
209A	La FSU revendique un statut de réfugié-e climatique défini juridiquement donnant droit à un accueil inconditionnel.
210	Politique européenne
211	Après plus de trois ans de négociations, le Pacte européen sur la migration et l'asile a été adopté en mai 2024. Loin d'apporter des réponses à la crise de l'accueil, cette législation vient empirer un traitement répressif et sécuritaire du phénomène migratoire. Elle renforce l'externalisation des contrôles migratoires en la sous-traitant à des pays tiers, rend les routes migratoires encore plus dangereuses et privilégie l'expulsion des personnes migrantes extra-communautaires au détriment de la protection de leurs droits fondamentaux. La répartition des réfugié-es potentiel·les se fera au sein des États membres volontaires. Les autres peuvent s'y soustraire en finançant ou en organisant des dispositifs d'entrave à la migration. Ce pacte prévoit davantage de centres de rétention et un allongement du délai d'enregistrement. Il aura pour conséquences inévitables le déni du droit d'asile et la massification de la détention aux frontières extérieures de l'Europe.
212	Selon l'ONU, sur plus de 63 000 migrant·es mort·es dans le monde, près de 29 000 ont péri en Méditerranée depuis 10 ans. Les traversées de la Manche, dans l'Atlantique au large de l'Afrique de l'Ouest et dans l'Océan Indien font aussi de trop nombreuses victimes. Ce pacte, en renforçant les mesures de dissuasion et de refoulement en mer par Frontex, multiplie les risques mortels pour les migrant·es.
213	La FSU réclame la fermeture de Frontex et la réorientation de son budget prévisionnel, soit 6,4 milliards d'euros sur 2021-2027, vers le sauvetage en mer et un accueil digne.
214	Politique française
215	La loi dite « loi immigration » promulguée en janvier 2024 reprend les idées xénophobes et racistes défendues par l'extrême droite et la droite dure et votée par une majorité de député·es. Elle a été largement censurée par le Conseil Constitutionnel. Elle va encore dégrader les conditions de vie déjà très dures des migrant·es. Elle n'ouvre aucune voie nouvelle de régularisation pour les sans-papiers. Pour la FSU, cette loi, dans sa lettre et dans son esprit, attaque les droits fondamentaux des étranger·es. La FSU exige son abrogation, ainsi que le retrait de la Circulaire Retailleau. Elle réclame la déconnexion de l'apprentissage du français de la naturalisation. Le principe de préférence nationale inscrit initialement dans cette loi menace aussi toute la société française d'un basculement vers une société toujours plus fracturée, inégalitaire et intolérante. La FSU dénonce la politique administrative mise en place visant à allonger sans discernement les procédures de renouvellement des titres de séjour. C'est pourquoi, la FSU continuera de se battre pour obtenir par tous moyens la régularisation de tous les sans papiers et le retrait des circulaires fixant aux préfets des objectifs d'expulsions. De plus, face à la montée du racisme et contre la loi immigration, la FSU continuera de se battre pour l'amélioration des droits de toutes et tous pour tendre vers l'égalité. Il est donc essentiel que la facilitation des naturalisations reste un objectif et que le droit de vote des étranger·es sous condition de résidence soit obtenu pour toutes et tous à toutes les élections.
216	En 2022, 94 enfants étaient enfermé·es dans des centres de rétention administrative (CRA) dans l'hexagone, et 2 905 à Mayotte. L'unique avancée de la loi « immigration » est l'interdiction de la rétention des mineur·es de moins de 18 ans en CRA, qui ne sera cependant effective qu'au 1 ^{er} janvier 2027 à Mayotte. La FSU combat l'allongement de la durée de rétention administrative (passée de 7 jours à 90 jours depuis 1981) et dénonce les conditions inhumaines des personnes retenues dans ces centres. La FSU réaffirme son opposition à ces pratiques et demande la fermeture immédiate des CRA.
216A	Face à la volonté de retirer le droit du sol à Mayotte, la FSU réaffirme que les droits s'appliquent sur l'ensemble du territoire national.
217	Elle poursuivra son investissement dans les cadres unitaires qui défendent l'accueil digne et les droits des migrant·es.
218	ZOOM – Femmes
219	La montée des extrêmes droites, de fondamentalismes religieux dans le monde et l'offensive conservatrice et réactionnaire qui l'accompagne, amplifient la menace sur les droits des femmes. En France, le RN est arrivé en tête des élections européennes et après la dissolution décidée par E. Macron, l'arrivée au pouvoir du RN est un risque réel. Alors que la vague « Me too » déferle, le masculinisme, un des axes centraux de toutes les forces réactionnaires et d'extrême-droite, se développe de manière offensive notamment sur internet et les réseaux sociaux et via certains médias qui diffusent largement ce discours et participent à la banalisation de la culture du viol. Sous la pression de mouvements anti-droits qui poussent leur agenda, les droits des femmes reculent dans de nombreux pays. Les luttes féministes, qui irriguent notre action syndicale constituent un levier essentiel pour s'opposer à ces régressions et porter des alternatives. Que ce soit dans les parcours migratoires ou dans les conflits armés, les femmes sont surexposées aux agressions sexuelles et aux violés utilisés comme armes de guerre sans condamnation claire de la communauté internationale. La FSU est solidaire avec les femmes du monde entier qui luttent pour leurs droits, pour un monde de paix, de justice sociale et de solidarité, pour des sociétés plus démocratiques, égalitaires, féministes et écologistes.
220	Dans notre société toujours basée sur un système patriarcal, la situation des femmes reste préoccupante et les raisons de se mobiliser sont nombreuses. Le procès des 51 violeurs de Gisèle Pélicot a mis en avant le caractère systémique des violences et à quel point la culture du viol reste ancrée dans notre société. Il a mis dans le débat la question de la soumission chimique qui atteint les femmes et les enfants et nécessite des protocoles adaptés de prise en charge lors du dépôt de plainte. La FSU doit s'impliquer dans toutes les luttes pour déconstruire les rapports systémiques de domination entre les femmes et les hommes. et inscrire les revendications féministes dans toutes les mobilisations qu'elle construit. En France, si la parole des femmes continue de se libérer dans toutes les sphères de la société et qu'elles se sentent plus légitimes

	<p>à parler, de nombreux freins persistent. Le niveau des violences sexistes et sexuelles qui s'exercent sur elles reste très important et les politiques publiques pour les prendre en charge défailtantes.</p> <p>Souvent invisibilisées, les femmes âgées sont aussi victimes de violences et de maltraitance dans le cercle familial et en établissements. 12% des victimes de féminicides ont plus de 70 ans. Il y a nécessité absolue à ce que toutes les femmes apparaissent dans les statistiques sans limitation d'âge.</p> <p>La FSU continue son travail au sein de la Coalition Féministe pour exiger une loi-cadre intégrale contre les violences sexuelles et un budget de 2,6 milliards pour prendre en compte tous les aspects de la lutte contre les violences faites aux femmes notamment la prévention, l'éducation, l'accompagnement des victimes, les sanctions et les suivis socio-judiciaires des agresseurs avec des programmes spécifiques, es tribunaux dédiés aux violences sexuelles et sexistes.</p> <p>Les derniers rapports du HCE pointent le rôle des trois incubateurs du sexisme à l'origine de ces violences (famille, école et espace numérique) et une polarisation entre le féminisme et le masculinisme autour des enjeux d'égalité. Ils alertent sur les comportements machistes en augmentation chez les jeunes hommes et sur la nécessité de « s'attaquer aux racines du mal » en éduquant à l'égalité, et en particulier à la sexualité, à la vie affective et relationnelle dès le plus jeune âge.</p> <p>La FSU réaffirme que l'Éducation doit être à la hauteur des enjeux et faire face aux attaques en donnant les moyens aux écoles et aux établissements scolaires d'assurer une réelle éducation à l'égalité et à la vie affective, relationnelle et à la sexualité et elle dénonce les campagnes réactionnaires contre sa mise en œuvre.</p>
221	<p>Lors des dernières élections européennes et législatives, la place des femmes dans le débat public a encore régressé. Seulement 39% de femmes dans les débats télévisés (observatoires des inégalités) et plus que 36% dans l'hémicycle. Et elles ont moins souvent la parole.</p>
222	<p>Dans les organisations aussi, y compris syndicales, les marges de progression sont encore importantes pour que les femmes prennent la place qui leur revient. Au-delà des mesures contraignantes absolument nécessaires pour abolir les mécanismes du patriarcat (règles de prises de paroles, répartition des rôles dans la vie militante), la FSU s'engage à penser autrement l'investissement et l'organisation du travail militant.</p>
223	<p>Les inégalités existent aussi en matière de santé. Elles sont dues aux représentations sociales mais surtout à certains facteurs sociaux qui touchent particulièrement les femmes : la précarité économique ainsi que les violences dont elles sont victimes. La recherche médicale a été longtemps pensée uniquement par des hommes pour les hommes, d'où un retard considérable dans les traitements et la prise en compte des maladies spécifiques aux femmes. Les stéréotypes amènent aussi à une différence de prise en charge et à des retards dans la détection et le traitement de certaines pathologies. Les médecins doivent être formés sur ces questions et des campagnes mises en place.</p> <p>La FSU revendique la prise en compte des spécificités de santé des femmes, pas seulement liées à des pathologies, notamment par la création d'un congé menstruel, la gratuité de la contraception et des protections périodiques pour éradiquer la précarité menstruelle.</p>
224	<p>La constitutionnalisation de la liberté d'avorter et l'autorisation pour les sages femmes de pratiquer des IVG instrumentales dans les mêmes conditions que les médecins constituent des avancées mais elles sont insuffisantes. Les restrictions à l'avortement existent toujours, comme en Andorre, dont le président de la République française est le co-prince, où il est toujours interdit. Pour que le droit à l'avortement soit effectif partout il faut que les femmes aient un réel accès à l'IVG sur tout le territoire, et le choix de la méthode, que les centres IVG qui ont été fermés soient réouverts avec des professionnel·les formé·es. La FSU demande l'inscription du droit à l'avortement dans la charte européenne des droits humains. Par ses actions de prévention et d'information, les Plannings Familiaux permettent l'accès à l'avortement, la FSU dénonce les attaques dont ils sont l'objet et réaffirme l'importance de leurs missions.</p>
225	<p>La FSU reste engagée dans les luttes féministes le pour combattre ces inégalités et mettre fin au patriarcat, en particulier le 8 mars, le 28 septembre et le 25 novembre. Elle continue à investir les cadres unitaires – comme le Collectif National pour les Droits des Femmes, le collectif Grève Féministe, la coalition féministe pour une Loi intégrale et le collectif Avortement en Europe : les femmes décident ou avec les organisations présentes localement – permettant de faire avancer les droits des femmes et de mener le travail de sensibilisation et de conviction auprès des personnels pour construire la grève féministe, grève du travail salarié et grève du travail invisible (tâches domestiques et / ou parentales).</p>